



Communauté d'Agglomération du
Grand Alès-en-Cévennes

RAPPORT ANNUEL 2010
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

1. Données générales

Ce document récapitule, pour les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes, les principaux indicateurs techniques et financiers relatifs à l'exploitation de réseaux d'assainissement collectif.

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque commune, l'entreprise ayant en charge l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif, le linéaire de réseau entretenu, le nombre de branchements et la station de traitement des eaux usées associée (avec sa capacité) :

Commune	Entreprise	DSP	Linéaire de réseau (ml)	Nombre de branchements	Station	Capacité
Alès	VEOLIA EAU	Affermage	163 664 (EU) 43 116 (Unitaire)	20 382	STEP intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas	90 000 EH
Bagard	VEOLIA EAU	Affermage	8 252	341	STEP Bagard	1 800 EH
Boisset et Gaujac	VEOLIA EAU	Affermage	15 513	434	STEP Boisset et Gaujac	1 500 EH
Corbès	VEOLIA EAU	Affermage	402	13	Décanteur-digesteur	15 m ³
Mialet	VEOLIA EAU	Affermage	8 964	265	STEP Mialet	2 000 EH
Mons	VEOLIA EAU	Affermage	10 495	419	STEP Mons Célas	1 000 EH
					STEP Mons Village	1 000 EH
Saint Christol-lez-Alès	VEOLIA EAU	Affermage	46 363	1 972	STEP Saint Christol-lez-Alès	8 500 EH
Saint Hilaire de Brethmas	VEOLIA EAU	Affermage	33 683 (EU) 977 (Unitaire)	1 086	STEP intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas	90 000 EH
Saint Jean du Gard	VEOLIA EAU	Affermage	21 388	983	STEP Saint Jean du Gard	5 000 EH
					Fosse Falguières	30 EH
Saint Jean du Pin	VEOLIA EAU	Affermage	7 210	227	STEP intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas	90 000 EH
Saint Martin de Valgalgues	VEOLIA EAU	Affermage	34 776	1 727	STEP intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas	90 000 EH
Saint Privat des Vieux	VEOLIA EAU	Affermage	42 756	1 193	STEP Saint Privat des Vieux	3 000 EH
Salindres	VEOLIA EAU	Affermage	21 173 (EU) 2 847 (Unitaire)	1 314	STEP Salindres	5 000 EH
Soustelle	VEOLIA EAU	Affermage	743	14	Fosse Sollier	10 m ³
					Fosse Clédette	10 m ³
Thoiras	VEOLIA EAU	Affermage	1 233	28	Fosse Village	20 m ³
					Fosse Châtaigneraie	20 m ³

Durée d'extinction de la dette : 18 ans

(calcul : CRD au 31/12/2010 / Epargne brute soit 28 766 042 / 1 585 403 = 18)

2. Indicateurs de performances concernant le contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalgues, Salindres, Soustelle et Thoiras

Indicateurs réglementaires	Producteur	Valeur
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P207.0]	Communauté	467, 90 €
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	Délégataire	Sans objet
Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]	Communauté	en attente des zonages
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [P251.1]	Délégataire	0,06 u / 1000 habitants
Taux de réclamations [P258.1]	Délégataire	0,35 u / 1000 abonnés
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2]	Délégataire	50
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]	Délégataire	5,55 points / 100 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées [P253.2]	Communauté	0,52 %
Durée de l'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]	Communauté	cf. données générales
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le Décret du 2 mai 2006 [P203.3]	Police de l'Eau	en attente
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le Décret du 2 mai 2006 [P204.3]	Police de l'Eau	en attente
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le Décret du 2 mai 2006 [P205.3]	Police de l'Eau	en attente
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]	Délégataire	100 %
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau [P254.3]	Délégataire	98 %
Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]	Communauté	30

3. COMMUNE D'ALES

3.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	41 479
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	41 082
Nombre d'abonnements	21 724
Nombre de branchements	20 382
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	-
Volume annuel facturé (m ³)	2 166 596
Volume annuel traité pour toutes les communes raccordées (m ³)	5 675 709

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Nom	Arrêté	Convention	Activité
Abattoir Régional Municipal	A faire	A faire	Abattoir
ASSI	A faire	-	Menuiserie, ferronnerie
ATS France	A faire	A faire	Fonderie de précision
Blanchisserie du Centre Hospitalier	A faire	Non	Blanchisserie
Centre Hospitalier	A faire	A faire	Hôpital
Clinique Bonnefon	A faire	A faire	Maison de santé
Clinique de Rochebelle	A faire	A faire	Maison de santé
Crouzet Automatismes	A faire	-	Electro-mécanismes
Ecoles primaires et secondaires	-	-	Ecole / enseignement
Etablissements Richard Satem	A faire	-	Travaux publics
Lycée Général et Technique JB Dumas	-	-	Enseignement / internat
Lycée Privé Technique de La Salle	-	-	Enseignement technique
Merlin Gérin	A faire	-	Composants électriques
Etablissements Richard Ducros	Oui	Oui	Constructions mécaniques
S.N.C.F.	Oui	Non	Gare

- **Les réseaux de collecte**

La commune d'Alès comptait, en 2010 :

- 43 116 ml de réseau d'assainissement collectif unitaire gravitaire ;
- 23 déversoirs d'orage ;
- 163 664 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 5 651 ml de conduite de refoulement ;
- 20 382 branchements particuliers ;
- 1 bassin d'orage de 5 000 m³ ;
- 19 postes de refoulement (« Ancien Chemin de Méjannes », « Bas Brésis », « Brouzen », « Cauvel », « Chemin de l'Avène », « La Judie », « Dupines », « Ecole du Rieu », « Maladreries », « Mas de la Bedosse », « Mas de la Forêt », « Plein Sud », « Pôle Bio », « Prés Rasclaux », « Redonnel », « Rochebelle », « Sous Saint Etienne », « Triola » et « ZAC du Rieu »).

Durant l'année 2010, 305 interventions ont été réalisées et 15 920 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration intercommunale, située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas, d'une capacité de 90 000 Equivalents Habitants et dont le rejet se fait dans le Gardon (voir extrait cadastral en fin de chapitre).

Cette station d'épuration traite également les eaux usées des communes suivantes : Saint Hilaire de Brethmas, Saint Julien les Rosiers, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues ainsi qu'une partie de la commune de Saint Privat des Vieux.

Il est à noter que la capacité hydraulique de la station d'épuration définie dans l'Arrêté Préfectoral est de 18 000 m³/j.

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année 2010 à 5 693 895 m³, soit un débit moyen journalier de 15 600 m³/j. Le maximum atteint est de 41 069 m³/j.

Au cours de l'année 2010, la station d'épuration a traité un volume de 5 675 709 m³. Le volume moyen journalier traité est de 15 550 m³/j. En moyenne, la station d'épuration a fonctionné en deçà de sa capacité hydraulique.

- **Prescription de l'Arrêté Préfectoral :**

Arrêté Préfectoral n° 00.03.18 du 23 mars 2000.

Conditions générales de l'autorisation de rejet :

L'autorisation de rejet est accordée sous réserve du respect des dispositions suivantes :

Température : la température doit être inférieure à 25° C ;

PH : le PH doit être compris entre 6 et 8,5 ;

Couleur : la couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration du milieu récepteur ;

Substances capables d'entraîner la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la reproduction du poisson ou de la faune benthique ou présenter un caractère létal à leur rencontre à 50 m du point de rejet et 2 m de la berge ;

Odeur : l'effluent ne doit pas contenir de substances de nature à favoriser la manifestation d'odeurs.

Conditions particulières de l'autorisation de rejet :

Le réseau d'assainissement de la commune d'Alès est de type unitaire au centre-ville et de type séparatif dans les zones périphériques. Le réseau d'assainissement des communes de Saint Hilaire de Brethmas, Saint Julien les Rosiers, Saint Martin de Valgagues et Saint Privat des Vieux est de type séparatif.

La population raccordée est de 90 000 Equivalents Habitants.

Le débit journalier est de 18 000 m³/j (200 l/hab/j).

Le débit de pointe par temps sec sur 2 heures consécutives est de 4 500 m³.

L'effluent liquide doit répondre après traitement en sortie de la station d'épuration aux normes de rejet suivantes pour un échantillon moyen sur 24 heures non décanté :

Paramètres	Concentrations maximales	Niveaux de traitement Circulaire du 12 mai 1995	Conditions de conformité	Concentrations à respecter impérativement
DBO ₅	15 mg/l	Epuración très poussée	Sur résultats moyens journaliers	50 mg/l
DCO	50 mg/l			250 mg/l
MES	20 mg/l			85 mg/l
N-NH ₄	Mai-octobre : 2 mg/l Novembre-avril : 5 mg/l	Nitrification - dénitrification très poussée	Sur moyenne annuelle des résultats	-
NGL	10 mg/l			20 mg/l si température des effluents ≥ 12° C
Pt	1 mg/l	Déphosphatation 2 ^{ème} niveau		-

- Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO ₅	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	104	104	104	75	25	25
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	6 485	2 468	3 075	318	627	48
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	458	45	56	42	55	9
Rendement moyen annuel (%)	93	98	98	94	91	90
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	31	3	4	3	4	0,7

- Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :

Le total des boues évacuées hors réactif est de 986,4 tonnes de matières sèches. **[D203.0]**

L'ensemble de ces boues est évacué selon une filière de compostage (centre de compostage agréé).

Les refus de dégrillage (80,7 tonnes) sont évacués en centre de stockage des déchets.

Le total des sables est de 52,8 tonnes dont 23,8 tonnes sont évacuées en centre de stockage des déchets.

3.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;

- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;

- consommation : 0,3400 € / m³.

Part communale (non assujettie à la TVA) :

- consommation : 0,1000 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

• **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,78 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Part communale			12,00	12,00	0,0 %
Consommation	120	0,1000	12,00	12,00	0,0 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			172,84	178,86	3,48 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,44	1,49	3,47 %

3.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

3.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Autosurveillance du réseau – Etudes (phase 2)	3 205 € T.T.C.
Autosurveillance du réseau – Travaux	137 239 € T.T.C.
Diagnostic des bassins versants Dupines – Grabieux – Espinaux – Etudes (phase 2)	74 481 € T.T.C.
Zonage (phase 2)	9 174 € T.T.C.
Réhabilitation quartier « Les Allemandes »	155 403 € T.T.C.
Réhabilitation lotissement « Les Mas de la Forêt »	332 929 € T.T.C.

3.5 Remarques du fermier

- certains collecteurs sont très sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites par temps de pluie ;
- problèmes d'odeurs dans les quartiers où le réseau est unitaire ;
- présence de rejets non permanents par temps de pluie ;
- de nombreux restaurants et snacks possèdent des branchements particuliers non conformes (pas de bac à graisse) ;
- certains collecteurs en amiante ciment présentent des états de dégradation avancés ;
- le poste de refoulement « Triola » n'est pas clôturé ;
- les poste de refoulement « Maladreries » et « Triola » ne sont pas équipés de systèmes de télésurveillance ;
- des vidanges sauvages sont réalisées dans le collecteur de transfert vers la station d'épuration intercommunale ;
- le sécheur de la station d'épuration intercommunale ne fonctionne pas ;
- problèmes de malfaçon au niveau de la station d'épuration intercommunale.

Département :
GARD

Commune :
SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

Section : BW

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 28/10/2008
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

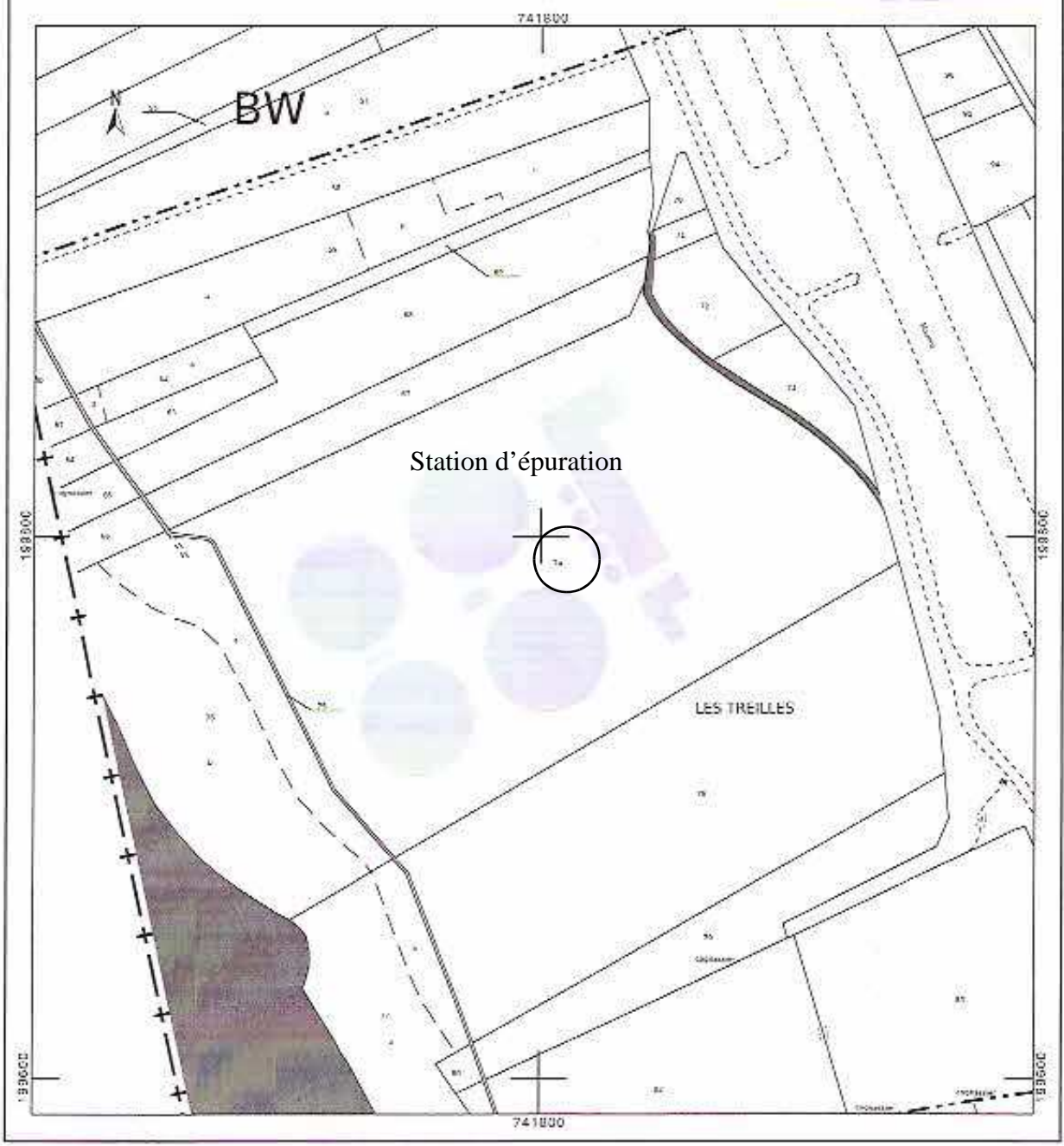
IMPLANTATION DE LA STATION D'ÉPURATION INTERCOMMUNALE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



4. COMMUNE DE BAGARD

4.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	2 452
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	2 500
Nombre d'abonnements	288
Nombre de branchements	-
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	662
Volume annuel facturé (m ³)	33 495
Volume annuel traité (m ³)	147 829

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Sans objet.

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Bagard comptait, en 2010 :

- 8 252 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 528 ml de conduite de refoulement ;
- 341 branchements particuliers ;
- 2 postes de refoulement (« Vermeil » et « STEP »).

Durant l'année 2010, 4 interventions ont été réalisées et 850 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Bagard d'une capacité de 1 800 Equivalents Habitants et dont le rejet se fait dans le Carriol (voir extrait cadastral en fin de chapitre). Il est à noter que la capacité de la station d'épuration définie dans l'Arrêté Préfectoral est de 108 kg de DBO₅ par jour et une capacité hydraulique de 360 m³/j.

Les volumes entrants et traités s'élèvent pour l'année 2010 à 147 829 m³, soit un débit moyen journalier de 405 m³/j. En moyenne, la station d'épuration a fonctionné au-delà de sa capacité hydraulique.

- Prescription de l'Arrêté Préfectoral pour la station d'épuration d'une capacité de 1 800 Equivalents Habitants :

Arrêté Préfectoral n° 2008.169.9 du 17 juin 2008.

Conditions générales de l'autorisation de rejet :

Le dispositif de rejet doit être aménagé de manière à réduire au minimum la perturbation apportée par le déversement dans le milieu récepteur aux abords du point de rejet.

Température : la température doit être inférieure à 30° C ;

PH : le PH doit être compris entre 5,5 et 8,5 ;

Couleur : la couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration du milieu récepteur ;

Substances capables d'entraîner la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la reproduction du poisson ou de la faune benthique ou présenter un caractère létal à leur rencontre à 50 m du point de rejet et 2 m de la berge ;

Odeur : l'effluent ne doit dégager, avant et après cinq jours d'incubation à 20° C, aucune odeur putride et ammoniacale.

Conditions particulières de l'autorisation de rejet :

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif.

La population raccordée est de 1 800 Equivalents Habitants.

Le débit journalier est de 360 m³/j (200 l/hab/j).

Le débit de pointe sur 2 heures consécutives est de 90 m³.

Le niveau de rejet correspond aux caractéristiques suivantes pour un échantillon moyen de 24 heures non décanté :

PARAMETRE	CONCENTRATION MAXIMALE	RENDEMENT MINIMAL
DBO ₅	25 mg/l	70 %
DCO	125 mg/l	75 %
MES	35 mg/l	90 %
NTK	40 mg/l	70 %

- Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO ₅	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	4	4	4	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	67	28	29	7,6	7,7	1
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	5,6	0,4	1,6	0,4	3,1	0,8
Rendement moyen annuel (%)	92	99	95	95	60	17
Prescription de rejet – rendement minimum (%)	75	70	90	70	-	-
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	38,9	3	11,5	2,5	19,7	5
Prescription de rejet – concentration max. (mg/l)	125	25	35	40	-	-

- Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :

Le total de boues évacuées hors réactif est de 11,2 tonnes de matières sèches. **[D203.0]**

L'ensemble de ces boues est évacué selon une filière de compostage (centre de compostage agréé).

Les refus de dégrillage représentent 3,4 tonnes.

4.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;
- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part communale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,2120 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,78 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Part communale			25,44	25,44	0,0 %
Consommation	120	0,2120	25,44	25,44	0,0 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			186,28	192,30	3,23 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,55	1,60	3,23 %

4.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

4.4 Travaux engagés pendant l'exercice

By-pass canal de comptage de la station d'épuration	3 026 € T.T.C.
Reprise de branchements	2 214 € T.T.C.

4.5 Remarques du fermier

- le réseau d'assainissement collectif est sensible aux intrusions d'eaux claires parasites par temps de pluie.

Département :
CARD

Commune :
BAGARD

Section : A1

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 29/10/2008
(L'usage horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

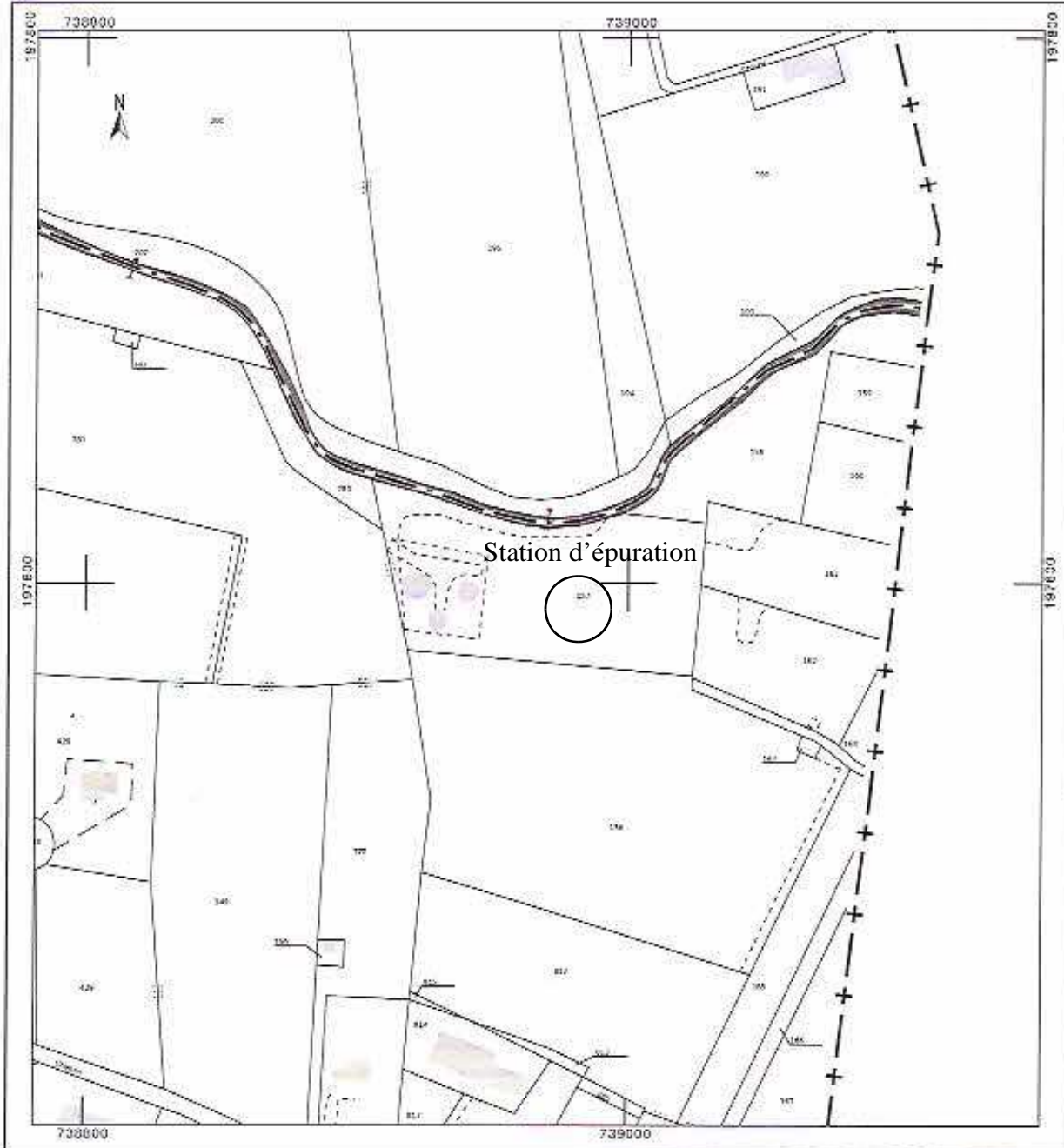
IMPLANTATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE BAGARD

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



5. COMMUNE DE BOISSET ET GAUJAC

5.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	2 328
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	2 350
Nombre d'abonnements	463
Nombre de branchements	434
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	1 065
Volume annuel facturé (m ³)	69 342
Volume annuel traité (m ³)	non déterminé

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Sans objet.

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Boisset et Gaujac comptait, en 2010 :

- 15 513 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 1 015 ml de conduite de refoulement ;
- 434 branchements particuliers ;
- 2 postes de refoulement (« Clauzel » et « Gaujac »).

Durant l'année 2010, 8 interventions ont été réalisées et 1 500 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Boisset et Gaujac d'une capacité de 1 500 Equivalents Habitants et dont le rejet se fait dans le ruisseau « Les Granaux » (voir extrait cadastral en fin de chapitre). Il est à noter que la capacité de la station d'épuration définie dans l'Arrêté Préfectoral est de 90 kg de DBO₅ par jour et une capacité hydraulique de 225 m³/j.

- Prescription de l'Arrêté Préfectoral :

Arrêté Préfectoral n° 2008.29.10 du 29 janvier 2008.

Conditions générales de l'autorisation de rejet :

Le dispositif de rejet doit être aménagé de manière à réduire au minimum la perturbation apportée par le déversement dans le milieu récepteur aux abords du point de rejet.

Température : la température doit être inférieure à 30° C ;

PH : le PH doit être compris entre 5,5 et 8,5 ;

Couleur : la couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration du milieu récepteur ;

Substances capables d'entraîner la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la reproduction du poisson ou de la faune benthique ou présenter un caractère létal à leur rencontre à 50 m du point de rejet et 2 m de la berge ;

Odeur : l'effluent ne doit dégager, avant et après cinq jours d'incubation à 20° C, aucune odeur putride et ammoniacale.

Conditions particulières de l'autorisation de rejet :

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif.

La population raccordée est de 1 500 Equivalents Habitants.

Le débit journalier est de 225 m³/j (150 l/hab/j).

Le débit de pointe sur 2 heures consécutives est de 56,25 m³.

Le niveau de rejet correspond aux caractéristiques suivantes pour un échantillon moyen de 24 heures non décanté (niveau D4 de la circulaire du 17 février 1997) :

PARAMETRE	CONCENTRATION
DBO ₅	< 25 mg/l
DCO	< 125 mg/l
MES	< 35 mg/l
Azote Kjeldahl	< 40 mg/l

- Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO ₅	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	4	4	4	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	116	47	50	11,8	11,9	1,6
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	12,7	1,4	3,9	3,2	4,6	0,8
Rendement moyen annuel (%)	89	97	92	73	61	49
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	47,5	5,3	14,5	11,7	17,1	2,9
Prescription de rejet – concentration max. (mg/l)	125	25	35	20	-	-

- Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :

Le total de boues évacuées hors réactif est de 18,9 tonnes de matières sèches. **[D203.0]**

11,7 tonnes de boues sont évacuées selon une filière de compostage (centre de compostage agréé) et 7,2 tonnes sont évacuées vers la station d'épuration intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas.

Les refus de dégrillage (4,5 tonnes) ainsi que les sables (3 tonnes) sont évacués en centre de stockage des déchets.

Les graisses (70 m³) sont évacuées vers une autre station d'épuration.

5.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;
- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,76 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			160,84	166,86	3,74 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,34	1,39	3,73 %

5.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

5.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Réparation de la fissure du bassin d'aération de la station d'épuration 2 751 € T.T.C.

5.5 Remarques du fermier

- le réseau d'assainissement collectif est sensible aux intrusions d'eaux claires parasites par temps de pluie ;
- il n'y a pas de filière d'évacuation des boues ;
- le génie civil du clarificateur est endommagé.

Département :
GARD

Commune :
BOISSET-ET-GAUJAC

Section : AD

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 28/10/2008
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

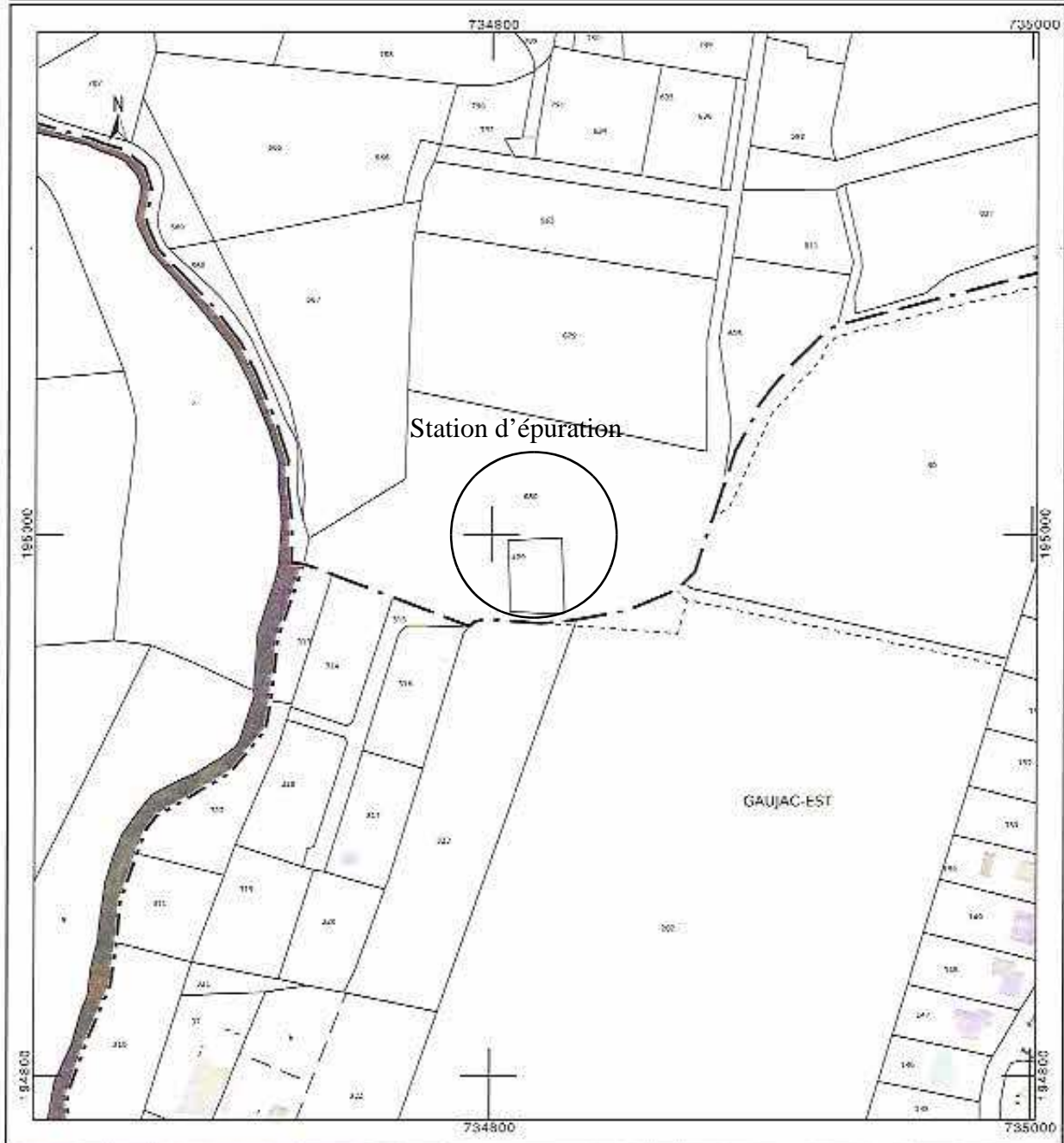
IMPLANTATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE BOISSET ET GAUJAC

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



6. COMMUNE DE CORBES

6.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	154
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	148
Nombre d'abonnements	14
Nombre de branchements	13
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	32
Volume annuel facturé (m ³)	2 172
Volume annuel traité (m ³)	non déterminé

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Sans objet.

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Corbès comptait, en 2010 :

- 402 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 13 branchements particuliers.

Durant l'année 2010, aucune intervention n'a été réalisée et 100 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par le décanteur-digester de Corbès, d'un volume de 15 m³ avec lit filtrant de 32 m².

- **Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :**

Le total de boues évacuées hors réactif est de 0,5 tonne de matières sèches.

L'ensemble de ces boues est évacué, pour traitement, vers la station d'épuration intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas.

6.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;
- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,0780 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,76 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Organismes publics			9,36	14,40	53,85 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1200	9,36	14,40	53,85 %
Total € H.T.			154,60	163,26	5,60 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,29	1,36	5,43 %

6.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

6.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Sans objet.

6.5 Remarques du fermier

- le décanteur-digesteur présente des difficultés d'accès.

Département :
DARD
Commune :
CORBES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

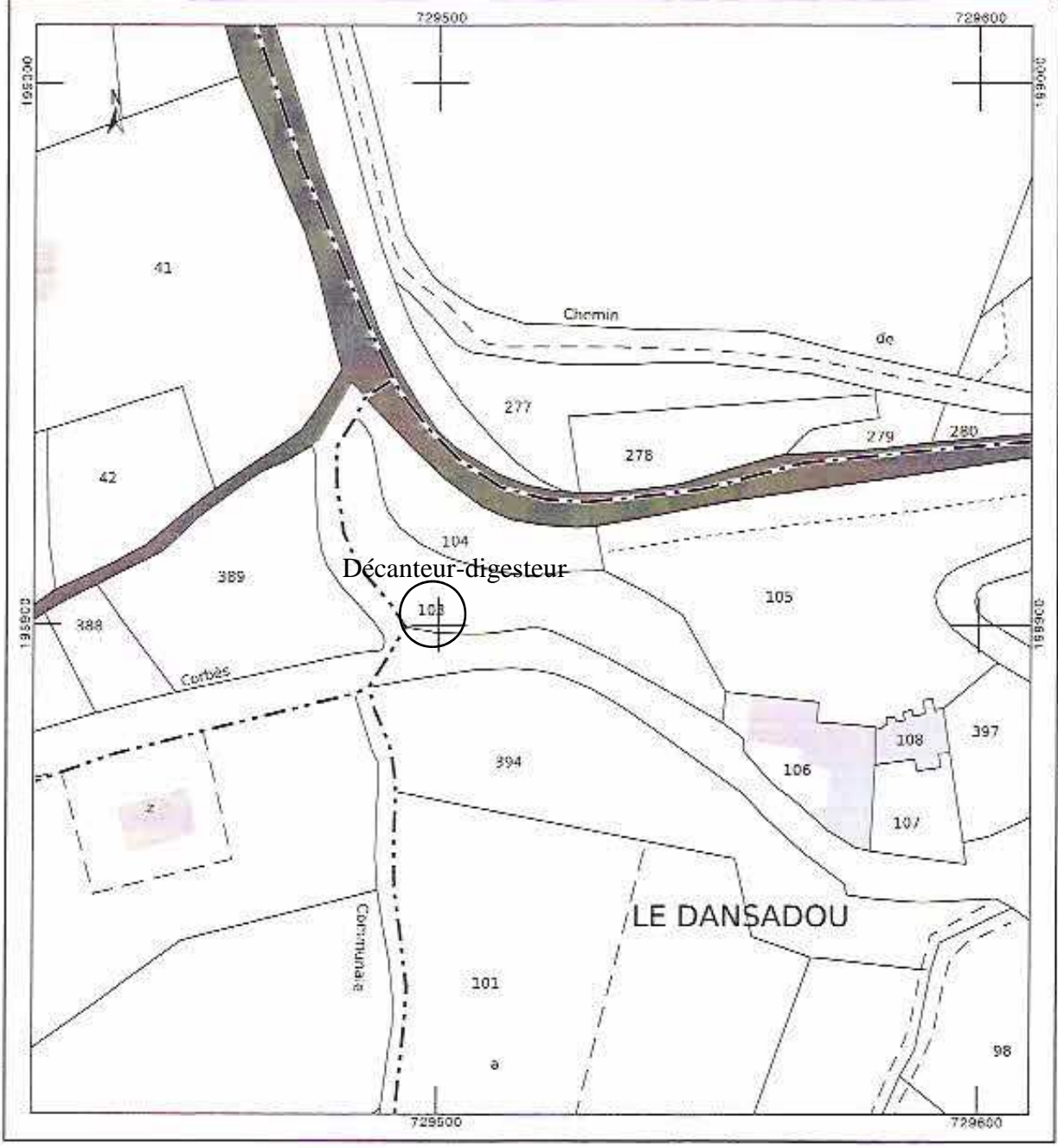
IMPLANTATION DU DECANTEUR-DIGESTEUR DE CORBES

Section : DA
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 29/10/2000
(niveau horsaire de Paris)
©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



7. COMMUNE DE MIALET

7.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	574
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	568
Nombre d'abonnements	273
Nombre de branchements	265
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	-
Volume annuel facturé (m ³)	15 530
Volume annuel traité (m ³)	21 569

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Sans objet.

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Mialet comptait, en 2010 :

- 8 964 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 416 ml de conduite de refoulement ;
- 265 branchements particuliers ;
- 2 postes de refoulement (« Rouquette » et « STEP »).

Durant l'année 2010, 4 interventions ont été réalisées et 850 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Mialet d'une capacité de 2 000 Equivalents Habitants et dont le rejet se fait dans le Gardon (voir extrait cadastral en fin de chapitre). Il est à noter que la capacité de la station d'épuration définie dans l'Arrêté Préfectoral est de 120 kg de DBO₅ par jour et une capacité hydraulique de 400 m³/j.

Les volumes entrants et traités s'élèvent pour l'année 2010 à 21 569 m³, soit un débit moyen journalier de 59 m³/j. Le maximum atteint est de 596 m³/j. En moyenne, la station d'épuration a fonctionné en deçà de sa capacité hydraulique.

- Prescription de l'Arrêté Préfectoral :

Arrêté Préfectoral n° 98.07.26 du 27 juillet 1998.

Conditions générales de l'autorisation de rejet :

Le dispositif de rejet doit être aménagé de manière à réduire au minimum la perturbation apportée par le déversement dans le milieu récepteur aux abords du point de rejet.

Température : la température doit être inférieure à 25° C ;

PH : le PH doit être compris entre 6 et 8,5 ;

Couleur : la couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration du milieu récepteur ;

Substances capables d'entraîner la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la reproduction du poisson ou de la faune benthique ou présenter un caractère létal à leur rencontre à 50 m du point de rejet et 2 m de la berge ;

Odeur : l'effluent ne doit pas contenir de substances de nature à favoriser la manifestation d'odeurs.

Conditions particulières de l'autorisation de rejet :

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif.

La population raccordée est de 2 000 Equivalents Habitants.

Le débit journalier est de 400 m³/j (200 l/hab/j).

Le débit de pointe sur 2 heures consécutives est de 100 m³.

L'effluent liquide doit répondre après traitement en sortie de la station d'épuration aux normes de rejet suivantes pour un échantillon moyen sur 24 heures non décanté :

PARAMETRE	CONCENTRATION MAXIMALE	RENDEMENT MINIMAL
DBO ₅	25 mg/l	70 %
DCO	125 mg/l	75 %
MES	35 mg/l	90 %
Azote global	20 mg/l	70 %

- Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO ₅	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	12	12	12
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	37	14	15	4,5	4,5	0,6
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	2,2	0,2	0,4	0,3	0,6	0,3
Rendement moyen annuel (%)	94	98	98	94	87	46
Prescription de rejet – rendement minimum (%)	75	70	90	-	70	-
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	31,2	3,2	6	3,4	9,5	5,5
Prescription de rejet – concentration max. (mg/l)	125	25	35	-	20	-

- Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :

Le total des boues évacuées hors réactif est de 3,5 tonnes de matières sèches. **[D203.0]**

L'ensemble de ces boues est traité en centre de compostage agréé.

Les refus de dégrillage (1,7 tonne) sont évacués vers une autre station d'épuration.

7.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;
- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,76 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			160,84	166,86	3,74 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,34	1,39	3,73 %

7.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

7.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Travaux sur regards de visite (quartier de la Rouquette) et plots en béton (Paussan)

2 479 € T.T.C.

7.5 Remarques du fermier

- une bonne partie du réseau d'assainissement collectif est difficilement accessible pour l'entretien ;
- la station d'épuration fonctionne avec difficultés en période hivernale compte tenu de son surdimensionnement ;
- le canal de sortie de la station est fissuré.

Département :
GARD

Commune :
MIALET

Section : 00

Échelle d'origine : 1/2500

Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/10/2008
(niveau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

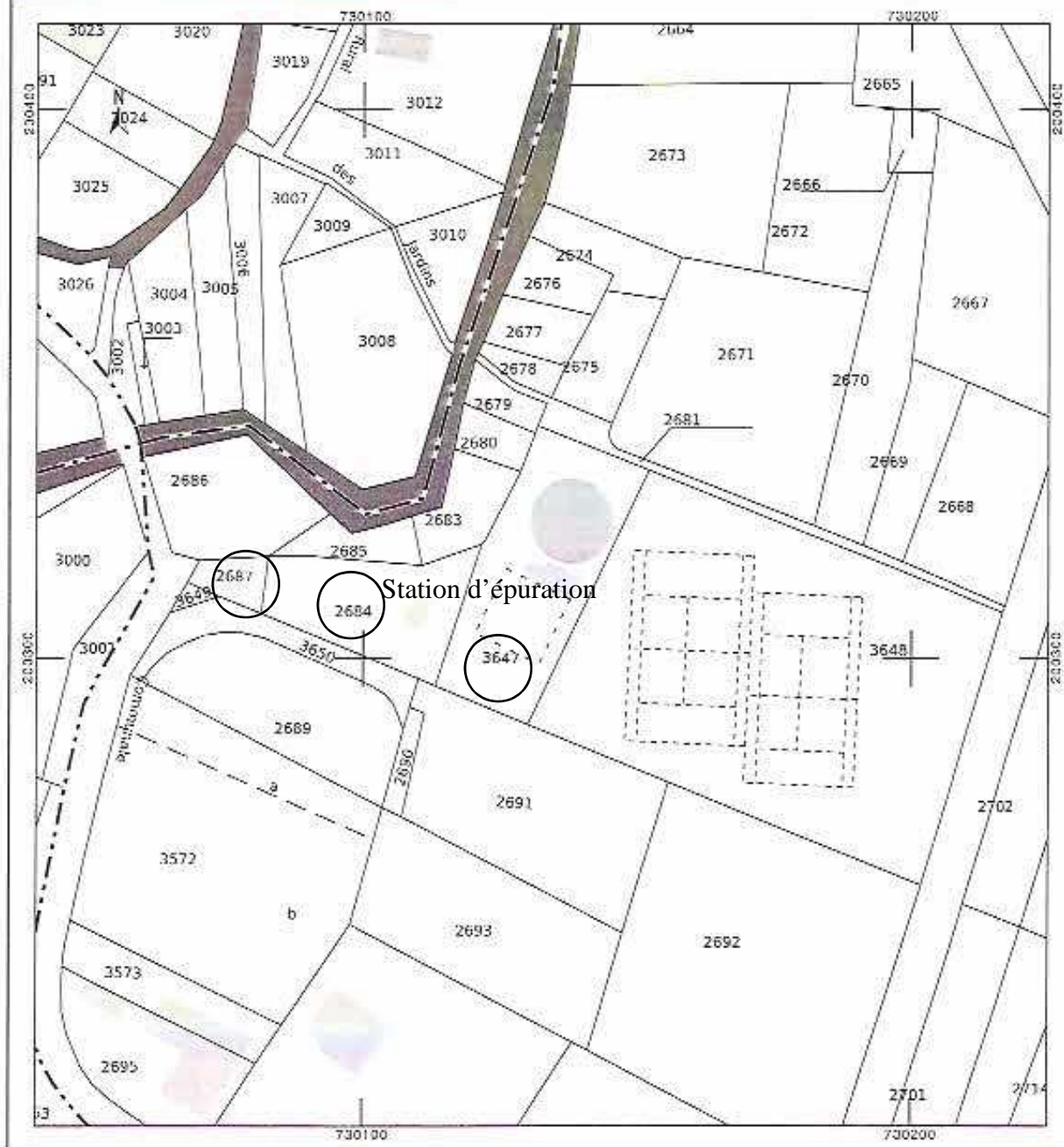
IMPLANTATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE MIALET

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



8. COMMUNE DE MONS

8.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	1 501
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	1 500
Nombre d'abonnements	409
Nombre de branchements	-
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	941
Volume annuel facturé (m ³)	47 793
Volume annuel traité (m ³)	57 046

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Sans objet.

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Mons comptait, en 2010 :

- 10 495 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 148 ml de conduite de refoulement ;
- 419 branchements particuliers ;
- 1 poste de refoulement.

Durant l'année 2010, 9 interventions ont été réalisées et 850 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

La commune de Mons possède 2 stations d'épuration : « Mons Célas » et « Mons Village ».

Station d'épuration de « Mons Célas »

Cette station d'épuration a une capacité de 1 000 Equivalents Habitants et son rejet se fait dans le Briançon (voir extrait cadastral en fin de chapitre). Il est à noter que la capacité de cette station d'épuration est de 60 kg de DBO₅ par jour et une capacité hydraulique de 175 m³/j.

Les volumes entrants et traités s'élèvent pour l'année 2010 à 45 034 m³, soit un débit moyen journalier de 123 m³/j. En moyenne, la station d'épuration a fonctionné en deçà de sa capacité hydraulique.

- Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO ₅	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	4	4	4	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	52	21	25	5,5	5,6	0,7
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	4,1	0,7	0,9	0,7	1,9	0,4
Rendement moyen annuel (%)	92	97	97	87	67	41
Prescription de rejet – rendement minimum (%)	60	60	50	-	-	-
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	47,8	7,2	10,2	8,1	21,6	5,4
Prescription de rejet – concentration max. (mg/l)	-	35	-	-	-	-

- Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :

Le total des boues évacuées hors réactif est de 23,9 tonnes de matières sèches. **[D203.0]**

L'ensemble de ces boues est évacué vers la station d'épuration intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas puis composté.

Les refus de dégrillage représentent 1,65 tonne et les sables 2 tonnes. L'ensemble de ces sous produits est évacué vers la station d'épuration intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas.

Station d'épuration de « Mons Village »

Cette station d'épuration a une capacité de 1 000 Equivalents Habitants et son rejet se fait dans le Briançon (voir extrait cadastral en fin de chapitre). Il est à noter que la capacité de cette station d'épuration est de 60 kg de DBO₅ par jour et une capacité hydraulique de 175 m³/j.

Les volumes entrants et traités s'élèvent pour l'année 2010 à 12 012 m³, soit un débit moyen journalier de 33 m³/j. En moyenne, la station d'épuration a fonctionné en deçà de sa capacité hydraulique.

- Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO ₅	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	4	4	4	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	187	61	118	9,7	9,7	1,7
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	2,4	0,2	0,6	0,3	0,4	0,5
Rendement moyen annuel (%)	99	100	100	97	95	73
Prescription de rejet – rendement minimum (%)	60	60	50	-	-	-
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	36	3	6,9	3,2	9,3	6,6
Prescription de rejet – concentration max. (mg/l)	-	35	-	-	-	-

- Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :

Le total des boues évacuées hors réactif est de 12,4 tonnes de matières sèches. **[D203.0]**

L'ensemble de ces boues est évacué vers la station d'épuration intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas puis composté.

Les refus de dégrillage représentent 2,1 tonnes et les sables 1 tonne. L'ensemble de ces sous produits est évacué vers la station d'épuration intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas.

8.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 21,68 € / semestre ;
- consommation : 0,8580 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part communale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1060 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			146,32	148,23	1,31 %
Abonnement		43,94	43,36	43,94	1,34 %
Consommation	120	0,8691	102,96	104,29	1,29 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,00 %
Part communale			12,72	12,72	0,0 %
Consommation	120	0,1060	12,72	12,72	0,0 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			220,01	226,14	2,79 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,83	1,88	2,73 %

8.3 Indicateurs de performances

Indicateurs réglementaires	Producteur	Valeur
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P207.0]	Communauté	57,15 €
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	Déléataire	0 %
Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]	Communauté	en attente du zonage
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [P251.1]	Déléataire	0 u / 1000 habitants
Taux de réclamations [P258.1]	Déléataire	0 u / 1000 abonnés
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2]	Déléataire	50
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]	Déléataire	0 point / 100 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées [P253.2]	Communauté	1,37 %
Durée de d'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]	Communauté	cf. données générales
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 [P203.3]	Police de l'Eau	en attente de texte réglementaire
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 [P204.3]	Police de l'Eau	en attente de texte réglementaire
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 [P205.3]	Police de l'Eau	en attente de texte réglementaire
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]	Déléataire	100 %
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau [P254.3]	Déléataire	100 %
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]	Communauté	20

8.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Travaux de réhabilitation (priorités 2 du schéma directeur) 180 225 € T.T.C.

8.5 Remarques du fermier

- aucune des 2 stations d'épuration ne présentent de filière de traitement des boues ;
- le poste de refoulement n'est pas clôturé ;
- aucune des 2 stations n'a d'autorisation.

Département :
GARD

Commune :
MONS

Section : 0A

Échelle d'origine : 1/2500

Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 29/10/2006
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

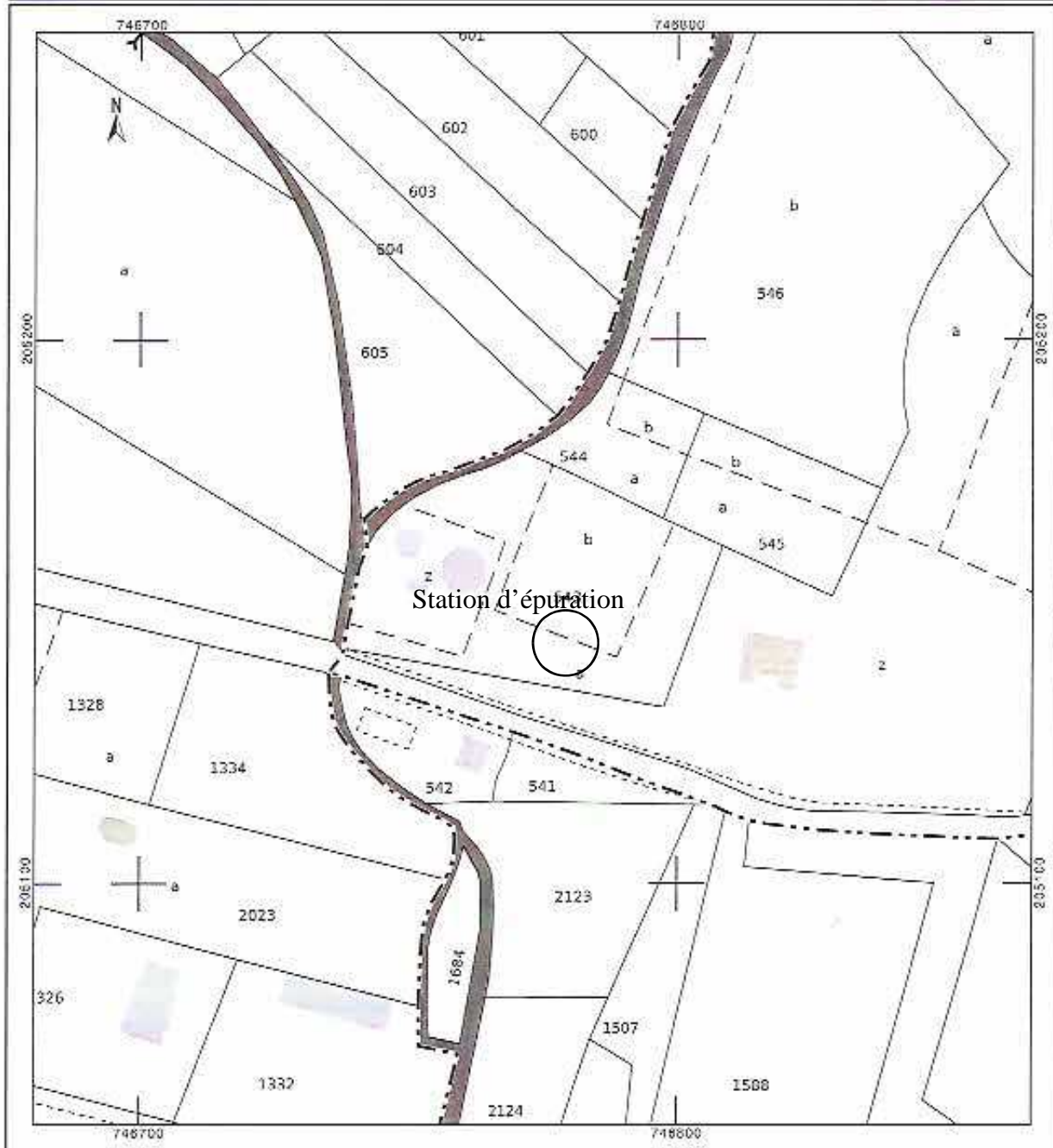
IMPLANTATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE « MONS CELAS »

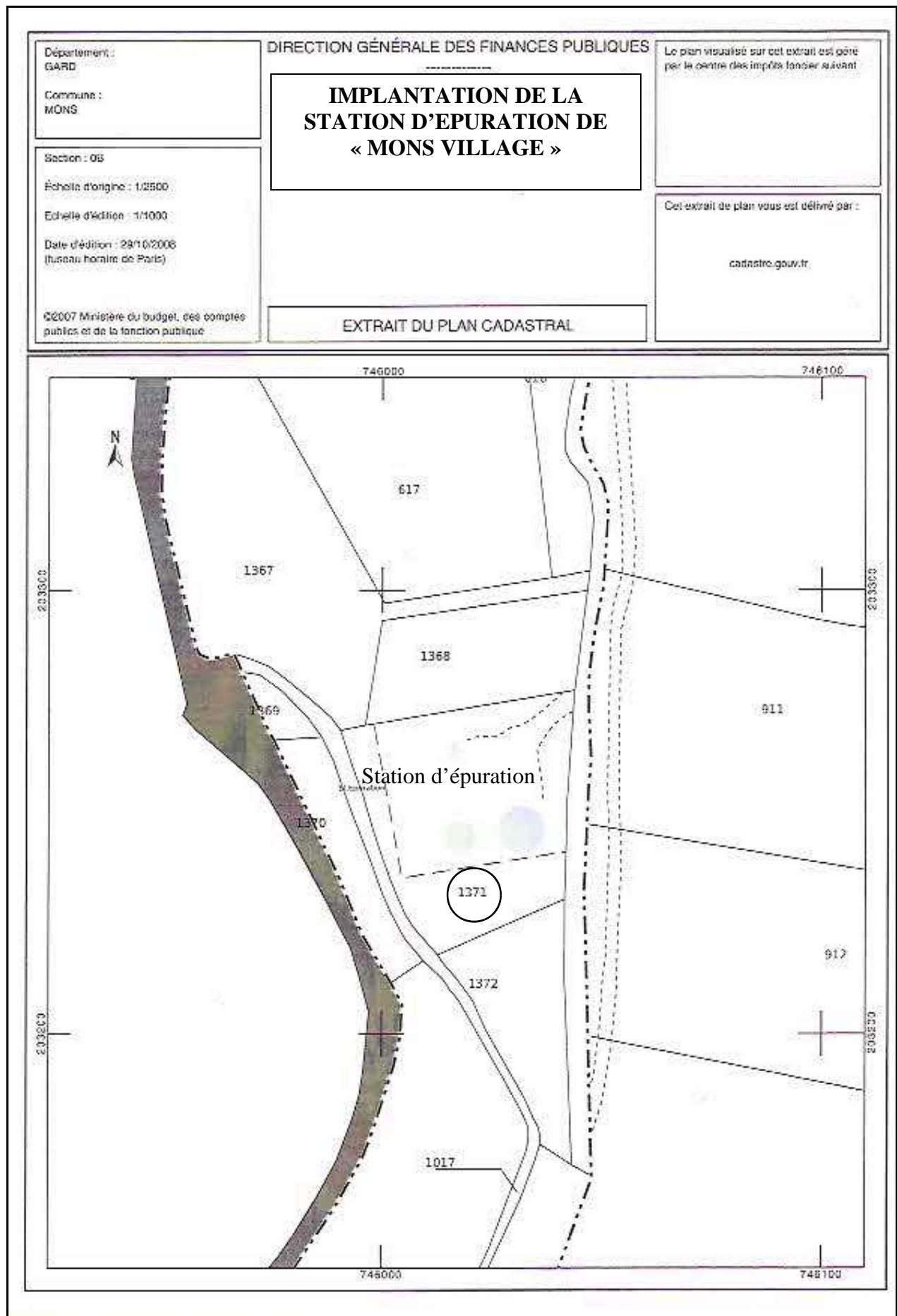
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL





9. COMMUNE DE SAINT CHRISTOL-LEZ-ALES

9.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	6 740
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	6 740
Nombre d'abonnements	2 081
Nombre de branchements	1 972
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	4 786
Volume annuel facturé (m ³)	296 161
Volume annuel traité (m ³)	564 000

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Nom	Arrêté	Convention	Activité
Société Codivia	Oui	Non	Conditionnement de vin
Société Coudène Michel SAS	Oui	Oui	Produits alimentaires

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Saint Christol-lez-Alès comptait, en 2010 :

- 46 363 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 1 799 ml de conduite de refoulement ;
- 1 972 branchements particuliers ;
- 6 postes de refoulement (« L'Olm », « La Fabrique », « Le Grand Parc », « Le Rouret », « Les Mûriers » et « Le Serre de Levreau »).

Durant l'année 2010, les interventions suivantes ont été réalisées :

- interventions curatives : 41 désobstructions sur réseau et 360 ml de réseau curés ;
- interventions préventives : 2 060 ml de réseau curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Saint Christol-lez-Alès d'une capacité de 8 500 Equivalents Habitants et dont le rejet se fait dans le Carriol (voir extrait cadastral en fin de chapitre). Il est à

noter que la capacité de la station d'épuration définie dans l'Arrêté Préfectoral est de 510 kg de DBO₅ par jour et une capacité hydraulique de 1 700 m³/j.

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année 2010 à 680 183 m³, soit un débit moyen journalier de 1 864 m³/j. Le maximum atteint est de 5 746 m³/j.

Au cours de l'année 2010, la station d'épuration a traité un volume de 564 000 m³. Le volume moyen journalier traité est de 1 545 m³/j. En moyenne, la station d'épuration a fonctionné en deçà de sa capacité hydraulique.

- Prescription de l'Arrêté Préfectoral :

Arrêté Préfectoral n° 2008.29.11 du 29 janvier 2008

Conditions générales de l'autorisation de rejet :

Le dispositif de rejet doit être aménagé de manière à réduire au minimum la perturbation apportée par le déversement dans le milieu récepteur aux abords du point de rejet.

Température : la température doit être inférieure à 25° C ;

PH : le PH doit être compris entre 6 et 8,5 ;

Couleur : la couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration du milieu récepteur ;

Substances capables d'entraîner la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la reproduction du poisson ou de la faune benthique ou présenter un caractère létal à leur rencontre à 50 m du point de rejet et 2 m de la berge ;

Odeur : l'effluent ne doit pas contenir de substances de nature à favoriser la manifestation d'odeurs.

Conditions particulières de l'autorisation de rejet :

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif.

La population raccordée est de 8 500 Equivalents Habitants.

Le débit journalier est de 1 700 m³/j.

Le débit de pointe par temps sec sur 2 heures consécutives est de 352 m³.

L'effluent liquide doit répondre après traitement aux normes de rejet suivantes pour un échantillon moyen sur 24 heures non décanté :

PARAMETRE	CONCENTRATION MAXIMALE	RENDEMENT MINIMAL
DBO ₅	25 mg/l	70 %
DCO	125 mg/l	75 %
MES	35 mg/l	90 %
NGL	20 mg/l	70 %

- Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO ₅	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	886	368	376	84	85	12
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	51	7	10	11	15	5
Rendement moyen annuel (%)	94	98	97	87	82	56
Prescription de rejet – rendement minimum (%)	75	70	90	-	70	-
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	36	5	7	9	12	4
Prescription de rejet – concentration max. (mg/l)	125	25	35	-	20	-

- Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :

Le total de boues évacuées hors réactif est de 81,2 tonnes de matières sèches. **[D203.0]**

L'ensemble de ces boues ainsi que les graisses (62 m³) sont évacués selon une filière de compostage.

Les refus de dégrillage (12,5 tonnes) ainsi que les sables (43 tonnes) sont évacués en centre de stockage des déchets.

9.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 14,73 € / semestre ;

- consommation : 1,0272 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;

- consommation : 0,3400 € / m³.

Part communale (exonérée TVA) :

- consommation : 0,2126 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			152,72	156,85	2,70 %
Abonnement		30,26	29,46	30,26	2,64 %
Consommation	120	1,0549	123,26	126,59	2,70 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Part communale			25,51	25,51	0 %
Consommation	120	0,2126	25,51	25,51	0 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			239,20	247,55	3,49 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,99	2,06	3,52 %

9.3 Indicateurs de performances

Indicateurs réglementaires	Producteur	Valeur
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P207.0]	Communauté	610,29 €
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	Délégataire	0,28 %
Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]	Communauté	en attente du zonage
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [P251.1]	Délégataire	0 u / 1000 habitants
Taux de réclamations [P258.1]	Délégataire	0 u / 1000 abonnés
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2]	Délégataire	50
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]	Délégataire	6,23 points / 100 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées [P253.2]	Communauté	0,57 %
Durée de d'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]	Communauté	cf. données générales
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 [P203.3]	Police de l'Eau	en attente de texte réglementaire
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 [P204.3]	Police de l'Eau	en attente de texte réglementaire
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 [P205.3]	Police de l'Eau	en attente de texte réglementaire
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]	Délégataire	100 %
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau [P254.3]	Délégataire	100 %
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]	Communauté	30

9.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Réhabilitation quartier du Moulin Cévenol	80 480 € T.T.C.
Mise en sécurité du poste de refoulement de la station d'épuration	1 537 € T.T.C.
Téléalarme sur le poste de refoulement lotissement « Le Grand Parc »	2 290 € T.T.C.

9.5 Remarques du fermier

- le réseau d'assainissement collectif est sensible aux eaux claires parasites ;
- une partie du réseau d'assainissement collectif situé sous le chemin des Pensions présente une grosse contre pente ;
- le réseau d'assainissement collectif du quartier de Cavalas est inaccessible pour l'entretien ;
- le raccordement du réseau d'assainissement collectif de l'impasse des Lillas sur le réseau d'assainissement collectif situé le long de la route de Montpellier présente un gros problème d'hydraulicité ;
- le local technique du poste de refoulement de « La Fabrique » a légèrement bougé ;
- les postes de refoulement de « L'Olm » et du « Serre de Levreau » ne sont pas clôturés.

Département :
GARD
Commune :
SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

Section : AK
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'addition : 1/2000
Date d'édition : 29/10/2008
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

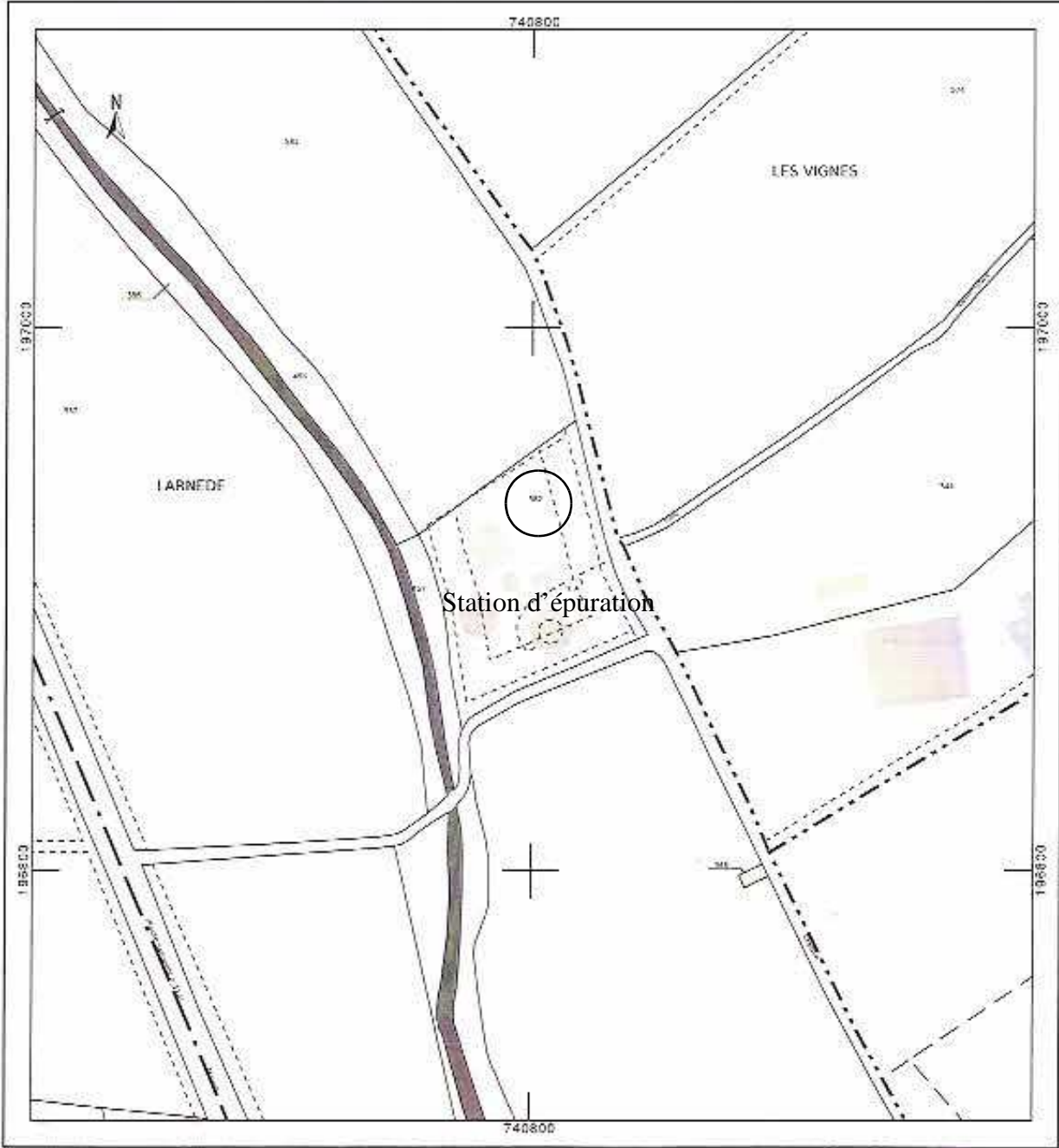
IMPLANTATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOL-LEZ-ALES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



10. COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

10.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	4 264
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	4 284
Nombre d'abonnements	1 223
Nombre de branchements	1 086
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	2 813
Volume annuel facturé (m ³)	136 862
Volume annuel traité (m ³)	voir STEP intercommunale

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Sans objet.

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Saint Hilaire de Brethmas comptait, en 2010 :

- 977 ml de réseau d'assainissement collectif unitaire gravitaire ;
- 33 683 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 746 ml de conduite de refoulement ;
- 1 086 branchements particuliers ;
- 2 postes de refoulement (« Glacière » et « Planes Nord »).

Durant l'année 2010, 18 interventions ont été réalisées et 3 130 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration intercommunale dont le bilan est dressé dans le chapitre 3 concernant la commune d'Alès.

10.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;
- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part communale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1520 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,76 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Part communale			18,24	24,00	31,58 %
Consommation	120	0,2000	18,24	24,00	31,58 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			179,08	190,86	6,58 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,49	1,59	6,71 %

10.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

10.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Création de regards de visite chemin du Stade

7 932 € T.T.C.

10.5 Remarques du fermier

- le réseau d'assainissement collectif est très sensible aux eaux claires parasites ;
- le réseau d'assainissement collectif situé dans un champ en amont du poste de refoulement de la « Glacière » est difficilement accessible pour l'entretien en période de culture.

11. COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

11.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	2 840
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	2 814
Nombre d'abonnements	1 123
Nombre de branchements	983
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	2583
Volume annuel facturé (m ³)	116 000
Volume annuel traité (m ³)	168 196

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Sans objet.

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Saint Jean du Gard comptait, en 2010 :

- 21 388 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 450 ml de conduite de refoulement ;
- 983 branchements particuliers ;
- 1 poste de refoulement.

Durant l'année 2010, 43 interventions ont été réalisées et 2 040 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

La commune de Saint Jean du Gard possède 2 ouvrages d'épuration : la station d'épuration et une fosse de 30 Equivalents Habitants qui assainit le hameau de Falguières (voir extraits cadastraux en fin de chapitre).

La station d'épuration de Saint Jean du Gard a une capacité de 5 000 Equivalents Habitants et son rejet se fait dans le Gardon. Il est à noter que la capacité de la station d'épuration définie dans l'Arrêté Préfectoral est de 300 kg de DBO₅ par jour et une capacité hydraulique de 1 000 m³/j.

Les volumes entrants et traités s'élèvent pour l'année 2010 à 168 196 m³, soit un débit moyen journalier de 461 m³/j. Le maximum atteint est de 1 778 m³/j. En moyenne, la station d'épuration a fonctionné en deçà de sa capacité hydraulique.

- Prescription de l'Arrêté Préfectoral :

Arrêté Préfectoral n° 90.02.14 du 27 février 1990.

Conditions générales de l'autorisation de rejet :

Température : la température doit être inférieure à 30° C ;

Couleur : la couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration visible du milieu récepteur ;

Substances capables d'entraîner la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la destruction après mélange avec les eaux réceptrices à 50 m du point de rejet et 2 m de la berge, si la largeur de la berge est supérieure à 5 m, sinon dans l'axe du lit ;

Odeur : l'effluent ne dégage pas aucune odeur putride ou ammoniacale, il n'en dégage pas non plus après 5 jours d'incubation à 20° C.

Conditions particulières de l'autorisation de rejet :

En application de la circulaire du 4 novembre 1980, les rejets répondront aux conditions suivantes :

PARAMETRE	CONCENTRATION	
	Moyenne mesurée sur 2 h	Moyenne mesurée sur 24 h
MES	30 mg/l	-
DCO	120 mg/l	90 mg/l
DBO ₅	40 mg/l	30 mg/l

- Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO ₅	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	248	108	84	32,8	32,9	4,5
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	17,8	3,5	3,7	3,7	4,2	0,9
Rendement moyen annuel (%)	93	97	96	89	87	81
Prescription de rejet – rendement minimum (%)	75	70	90	-	-	-
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	48,4	9,3	10,1	8,4	9,7	1,9
Prescription de rejet – concentration max. (mg/l)	90	25	30	40	-	-

- Sous-produits issus de la station d'épuration :

Le total des boues évacuées hors réactif est de 38,5 tonnes de matières sèches. **[D203.3]**

L'ensemble de ces boues est traité au centre de compostage agréé.

Les refus de dégrillage (1,4 tonne), les sables (39 tonnes) ainsi que les graisses (77 m³) sont évacués vers une autre station d'épuration.

- Sous-produits issus de la fosse de Falguières :

Le total des boues évacuées hors réactif est de 0,5 tonne de matières sèches. **[D203.3]**

L'ensemble de ces boues est évacué, pour traitement, vers la station d'épuration intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas.

11.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;
- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,76 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			160,84	166,86	3,74 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,34	1,39	3,73 %

11.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

11.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Rue Pellet de la Lozère (phase 2)

20 356 € T.T.C.

11.5 Remarques du fermier

- une partie du réseau d'assainissement collectif est sensible aux eaux claires parasites ;
- les réseaux de la Grand'Rue, de la rue Général Lafont et du quartier du Péras sont vétustes ;
- le clarificateur de la station d'épuration est sous dimensionné.

Département
GARD

Commune :
SAINT-JEAN-DU-GARD

Section : 0D

Échelle d'origine : 1/25000

Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 20/10/2008
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

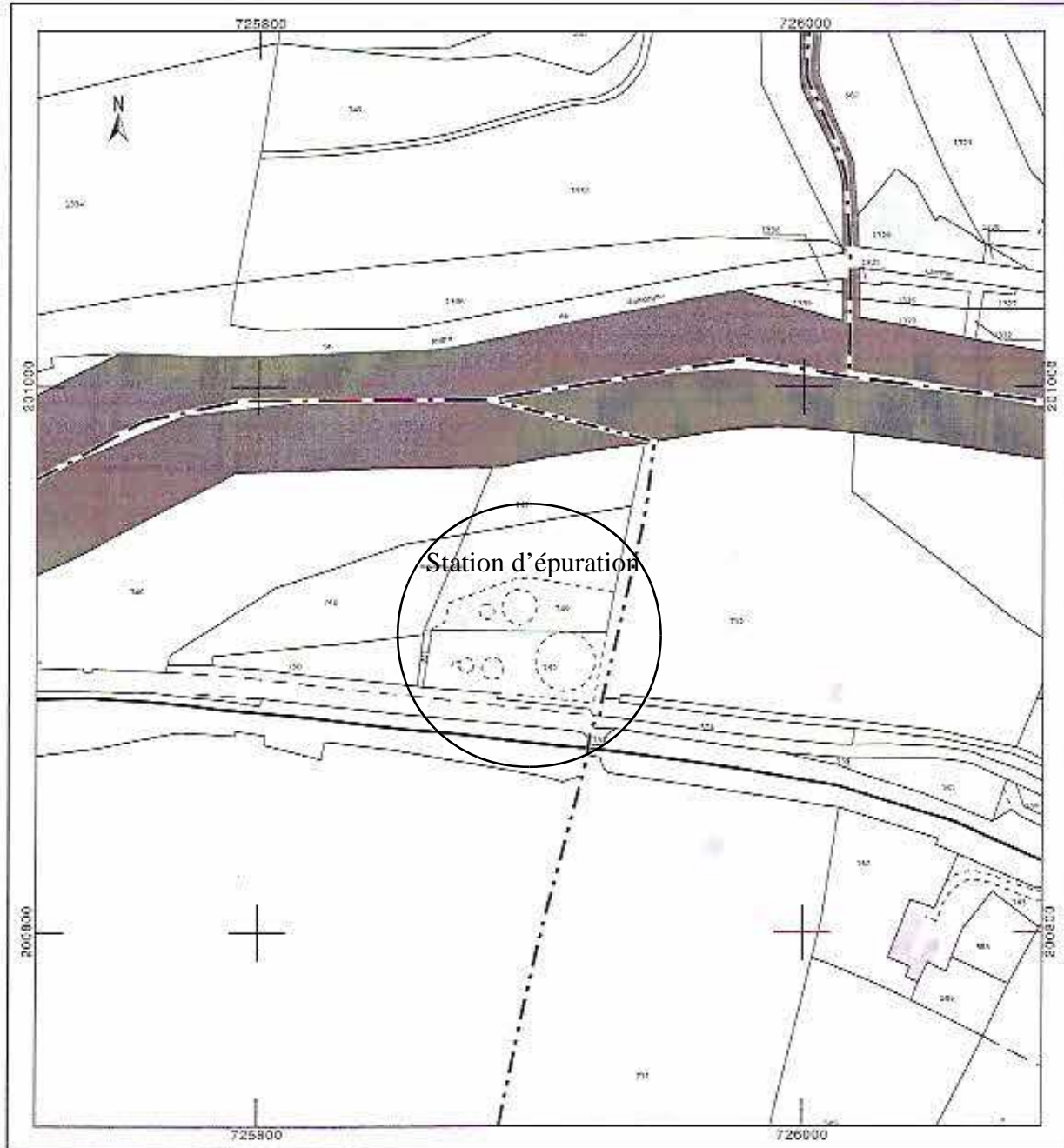
IMPLANTATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
GARD
Commune :
SAINT-JEAN-DU-GARD

Section : 0A
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/2000
Date d'édition : 29/10/2008
(jusqu'au horizon de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

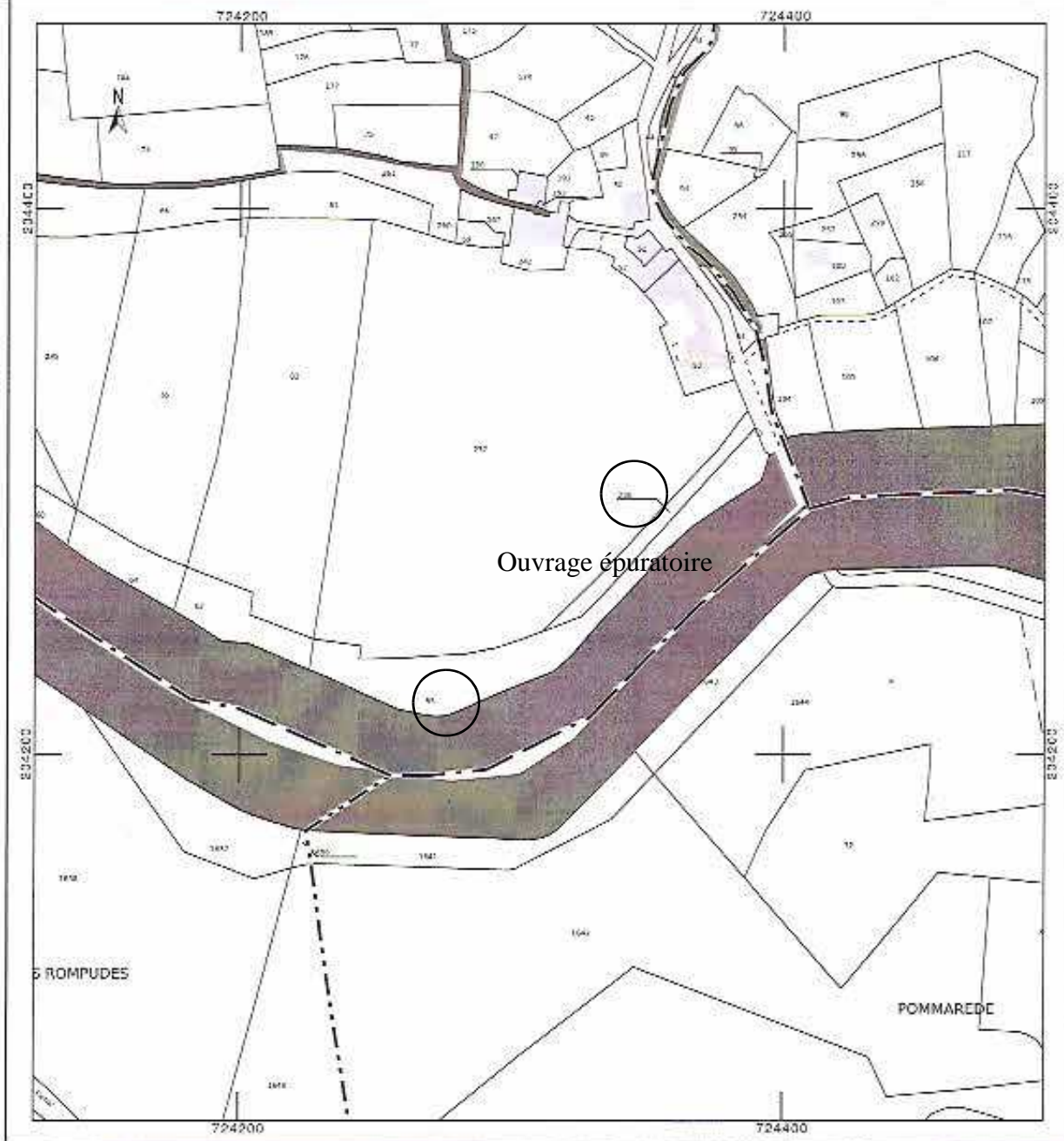
IMPLANTATION DE L'OUVRAGE EPURATOIRE DU HAMEAU DE FALGUIERES COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



12. COMMUNE DE SAINT JEAN DU PIN

12.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	1 317
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	1 302
Nombre d'abonnements	298
Nombre de branchements	227
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	685
Volume annuel facturé (m ³)	24 440
Volume annuel traité (m ³)	voir STEP intercommunale

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Sans objet.

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Saint Jean du Pin comptait, en 2010 :

- 7 210 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 781 ml de conduite de refoulement ;
- 227 branchements particuliers ;
- 4 postes de refoulement (« Principal », « Le Lionnais », « Carnoulès » et « Mauricotte »).

Durant l'année 2010, 4 interventions ont été réalisées et 750 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration intercommunale dont le bilan est dressé dans le chapitre 3 concernant la commune d'Alès.

12.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;
- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part communale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,5500 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,0780 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,76 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Part communale			66,00	66,00	0,0 %
Consommation	120	0,5500	66,00	66,00	0,0 %
Organismes publics			9,36	14,40	53,85 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1200	9,36	14,40	53,85 %
Total € H.T.			220,60	229,26	3,93 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,84	1,91	3,80 %

12.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

12.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Désodorisation du poste de refoulement principal 3 973 € T.T.C.
Mise en sécurité du poste de refoulement du « Lionnais » 435 € T.T.C.

12.5 Remarques du fermier

- le réseau d'assainissement collectif présente une sensibilité aux eaux claires parasites.

13. COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALGALGUES

13.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	4 232
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	4 263
Nombre d'abonnements	1 706
Nombre de branchements	-
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	3 924
Volume annuel facturé (m ³)	151 949
Volume annuel traité (m ³)	voir STEP intercommunale

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Nom	Arrêté	Convention	Activité
Renault Véhicules Industriels	Oui	Non	Entretien et réparation de poids lourds

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Saint Martin de Valgalgues comptait, en 2010 :

- 34 776 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 1 751 ml de conduite de refoulement ;
- 1 727 branchements particuliers ;
- 3 postes de refoulement (« Carmentranen », « Sauvagnac » et « Soulier »).

Durant l'année 2010, 33 interventions ont été réalisées et 3 420 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration intercommunale de Saint Hilaire de Brethmas dont le bilan est dressé dans le chapitre 3 concernant la commune d'Alès.

13.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;
- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,76 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			160,84	166,86	3,74 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,34	1,39	3,73 %

13.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

13.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Maîtrise d'Oeuvre raccordement ZA Lacoste
Travaux de raccordement de la ZA Lacoste
Branchement ERDF raccordement ZA Lacoste

3 157 € T.T.C.
90 275 € T.T.C.
842 € T.T.C.

13.5 Remarques du fermier

- le réseau d'assainissement collectif est très sensible aux eaux claires parasites ;
- le réseau d'assainissement collectif longeant le Grabieux a été endommagé suite aux inondations des 8 et 9 septembre 2002.

14. COMMUNE DE SAINT PAUL LA COSTE

Cette commune ne possède pas de réseau d'assainissement collectif.

15. COMMUNE DE SAINT PRIVAT DES VIEUX

15.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	4 509
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	4 483
Nombre d'abonnements	1 632
Nombre de branchements	1 193
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	3 754
Volume annuel facturé (m ³)	236 823
Volume annuel traité (m ³)	238 955

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Nom	Arrêté	Convention	Activité
SA Société Nouvelle de Roulements Cévennes (raccordée sur le réseau de la ville d'Alès)	Oui	Oui	Roulements automobiles

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Saint Privat des Vieux comptait, en 2010 :

- 42 756 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 273 ml de conduite de refoulement ;
- 1 193 branchements particuliers ;
- 2 postes de refoulement (« Les Peupliers » et « Vaupiannes »).

Durant l'année 2010, 9 interventions ont été réalisées et 450 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Saint Privat des Vieux d'une capacité de 3 000 Equivalents Habitants et dont le rejet se fait dans l'Avène (voir extrait cadastral en fin de chapitre). Il est à noter que la capacité de la station d'épuration définie dans l'Arrêté Préfectoral est de 180 kg de DBO₅ par jour et une capacité hydraulique de 600 m³/j.

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année 2010 à 454 995 m³, soit un débit moyen journalier de 1 247 m³/j. Le maximum atteint est de 4 431 m³/j.

Au cours de l'année 2010, la station d'épuration a traité un volume de 238 955 m³. Le volume moyen journalier traité est de 655 m³/j. En moyenne, la station d'épuration a fonctionné au-delà de sa capacité hydraulique.

- Prescription de l'Arrêté Préfectoral :

Arrêté Préfectoral n° 01.12.24 du 13 décembre 2001.

Conditions générales de l'autorisation de rejet :

Le dispositif de rejet doit être aménagé de manière à réduire au minimum la perturbation apportée par le déversement dans le milieu récepteur aux abords du point de rejet.

Température : la température doit être inférieure à 25° C ;

PH : le PH doit être compris entre 6 et 8,5 ;

Couleur : la couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration du milieu récepteur ;

Substances capables d'entraîner la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la reproduction du poisson ou de la faune benthique ou présenter un caractère létal à leur rencontre à 50 m du point de rejet et 2 m de la berge ;

Odeur : l'effluent ne doit pas contenir de substances de nature à favoriser la manifestation d'odeurs.

Conditions particulières de l'autorisation de rejet :

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif.

La population raccordée est de 3 000 Equivalents Habitants.

Le débit journalier est de 600 m³/j (200 l/hab/j).

Le débit de pointe par temps sec sur 2 heures consécutives est de 150 m³.

L'effluent liquide doit répondre après traitement en sortie de la station d'épuration aux normes de rejet suivantes pour un échantillon moyen sur 24 heures non décanté :

PARAMETRE	CONCENTRATION MAXIMALE	RENDEMENT MINIMAL
DBO ₅	25 mg/l	70 %
DCO	125 mg/l	75 %
MES	35 mg/l	90 %
Azote Kjeldahl	40 mg/l	70 %

- Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO ₅	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	327	131	154	29,5	29,7	3,7
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	125	43,1	62,1	3,3	6,2	1,5
Rendement moyen annuel (%)	62	67	60	89	79	60
Prescription de rejet – rendement minimum (%)	75	70	90	70	-	-
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	67,9	19,5	28,8	6,7	14,2	3,1
Prescription de rejet – concentration max. (mg/l)	125	25	35	40	-	-

- Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :

Le total des boues évacuées hors réactif est de 22,7 tonnes de matières sèches. **[D203.0]**

98 % des boues (22,3 tonnes) ainsi que les graisses (33 m³) sont évacuées selon une filière de compostage.

Les boues restantes (0,4 tonne) sont évacuées en usine d'épuration.

Les refus de dégrillage (1,3 tonne) ainsi que les sables (62 tonnes) sont évacués en centre de stockage des déchets.

15.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 16,54 € / semestre ;
- consommation : 0,3841 € / m³ de 1 à 30 m³ consommés pour chaque semestre ;
0,9078 € / m³ à partir de 31 m³ consommés pour chaque semestre.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part communale (non assujettie à la TVA) :

- consommation : 0,3839 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2010	N/N-1
Part délégataire			110,70	113,44	2,48 %
Abonnement		34,00	33,18	34,00	2,41 %
Consommation	60	0,3936	23,05	23,62	2,47 %
Consommation	60	0,9303	54,47	55,82	2,48 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Part communale			46,07	47,45	3,0 %
Consommation	120	0,3954	46,07	47,45	3,0 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			217,74	226,08	3,83 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,81	1,88	3,87 %

15.3 Indicateurs de performances

Indicateurs réglementaires	Producteur	Valeur
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P207.0]	Communauté	57,77
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	Déléataire	0,11 %
Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]	Communauté	en attente du zonage
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [P251.1]	Déléataire	0
Taux de réclamations [P258.1]	Déléataire	0
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2]	Déléataire	50
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]	Déléataire	2,32 points / 100 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées [P253.2]	Communauté	0,68 %
Durée de d'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]	Communauté	cf. données générales
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 [P203.3]	Police de l'Eau	en attente de texte réglementaire
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 [P204.3]	Police de l'Eau	en attente de texte réglementaire
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 [P205.3]	Police de l'Eau	en attente de texte réglementaire
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]	Déléataire	100 %
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau [P254.3]	Déléataire	100 %
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]	Communauté	20

15.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Traitement des boues de la station d'épuration par presse mobile

15 353 € T.T.C.

15.5 Remarques du fermier

- le réseau d'assainissement collectif est sensible aux eaux claires parasites.

Département :
GARD

Commune :
SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

**IMPLANTATION DE LA
STATION D'ÉPURATION DE LA
COMMUNE DE SAINT PRIVAT
DES VIEUX**

Section : CT

Échelle d'origine : 1/1000

Échelle d'édition : 1/1000

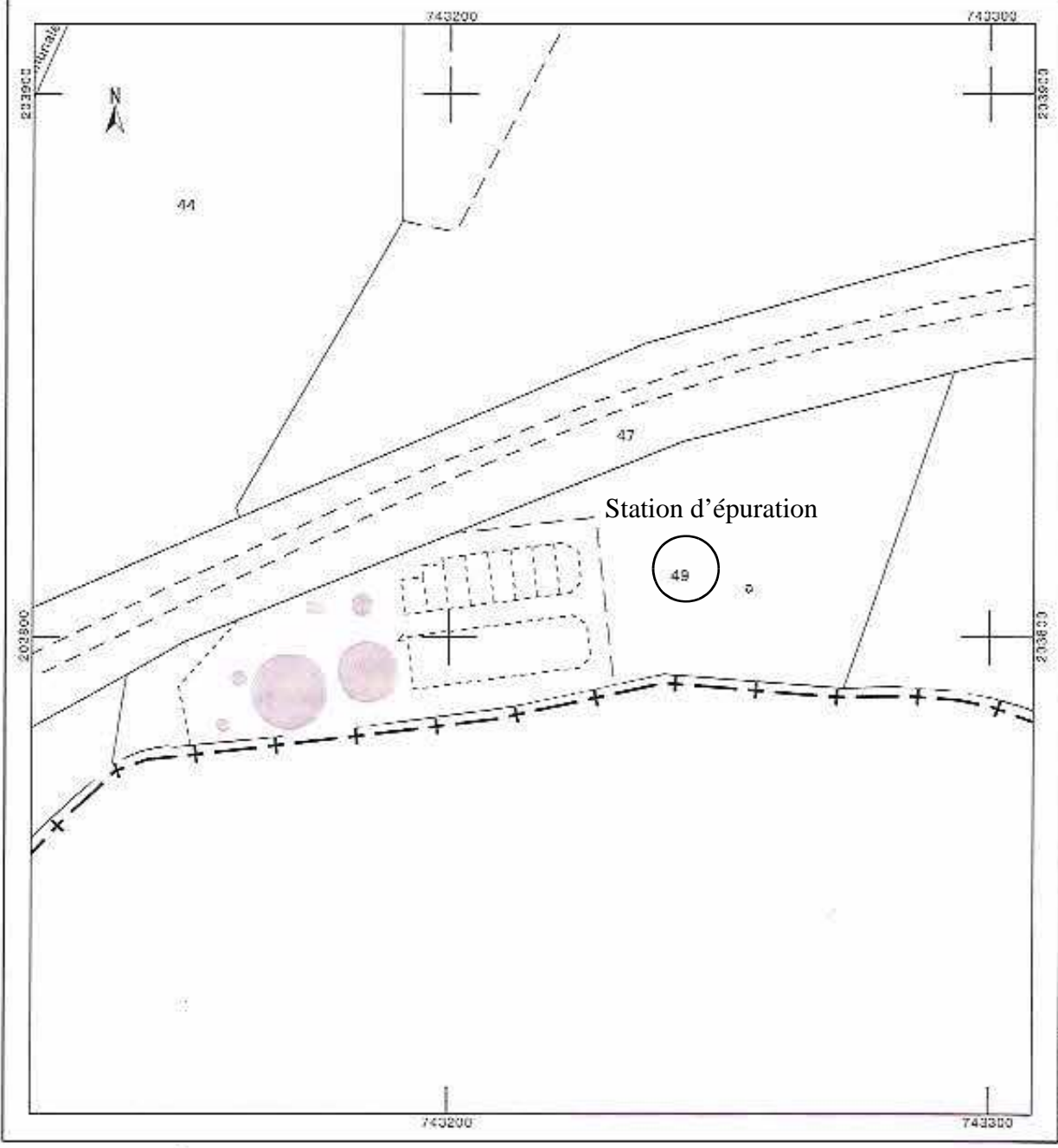
Date d'édition : 29/10/2008
(fuseau horaire de Paris)

932007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



16. COMMUNE DE SALINDRES

16.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	3 129
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	3 124
Nombre d'abonnements	1 342
Nombre de branchements	1 314
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	3 087
Volume annuel facturé (m ³)	122 010
Volume annuel traité (m ³)	383 465

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Nom	Arrêté	Convention	Activité
Céramiques Techniques et Industrielles S.A.	A faire	A faire	Production de membranes

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Salindres comptait, en 2010 :

- 2 847 ml de réseau d'assainissement collectif unitaire gravitaire ;
- 21 173 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 2 772 ml de conduite de refoulement ;
- 1 314 branchements particuliers ;
- 8 postes de refoulement (« Cachon », « Camping », « Garage Godot », « La Lavière », « Route de Servas », « Severac », « Synerpôle » et « ZAC »).

Durant l'année 2010, 13 interventions ont été réalisées et 2 250 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Salindres d'une capacité de 5 000 Equivalents Habitants et dont le rejet se fait dans l'Avène (voir extrait cadastral en fin de chapitre). Il est à noter que la capacité de la station d'épuration définie dans l'Arrêté Préfectoral est de 300 kg de DBO₅ par jour et une capacité hydraulique de 1 000 m³/j.

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année 2010 à 638 086 m³, soit un débit moyen journalier de 1 748 m³/j. Le maximum atteint est de 7 125 m³/j.

Au cours de l'année 2010, la station d'épuration a traité un volume de 383 465 m³. Le volume moyen journalier traité est de 1 051 m³/j. En moyenne, la station d'épuration a fonctionné au-delà de sa capacité hydraulique.

- Prescription de l'Arrêté Préfectoral :

Arrêté Préfectoral n° 2002.114.3 du 24 avril 2002.

Conditions générales de l'autorisation de rejet :

Le dispositif de rejet doit être aménagé de manière à réduire au minimum la perturbation apportée par le déversement dans le milieu récepteur aux abords du point de rejet.

Température : la température doit être inférieure à 25° C ;

PH : le PH doit être compris entre 6 et 8,5 ;

Couleur : la couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration du milieu récepteur ;

Substances capables d'entraîner la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la reproduction du poisson ou de la faune benthique ou présenter un caractère létal à leur rencontre à 50 m du point de rejet et 2 m de la berge ;

Odeur : l'effluent ne doit pas contenir de substances de nature à favoriser la manifestation d'odeurs.

Conditions particulières de l'autorisation de rejet :

Le réseau d'assainissement de la commune est de type unitaire et séparatif.

La population raccordée est de 5 000 Equivalents Habitants.

Le débit journalier est de 1 000 m³/j (200 l/hab/j).

Le débit de pointe par temps sec sur 2 heures consécutives est de 250 m³.

L'effluent liquide doit répondre après traitement en sortie de la station d'épuration aux normes de rejet suivantes pour un échantillon moyen sur 24 heures non décanté :

PARAMETRE	CONCENTRATION MAXIMALE	RENDEMENT MINIMAL
DBO ₅	25 mg/l	70 %
DCO	125 mg/l	75 %
MES	35 mg/l	90 %
Azote Kjeldhal	40 mg/l	70 %

- Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO ₅	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	283	106	151	27,3	27,5	3,2
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	69,3	15,5	29,2	3,5	6,4	2,2
Rendement moyen annuel (%)	75	85	81	87	77	32
Prescription de rejet – rendement minimum (%)	75	70	90	70	-	-
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	37,7	6,2	14,2	4,6	8,4	3,1
Prescription de rejet – concentration max. (mg/l)	125	25	35	40	-	-

- Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :

Le total des boues évacuées hors réactif est de 22,5 tonnes de matières sèches. **[D203.0]**

Les boues ainsi que les graisses (7 m³) sont traitées en centre de compostage agréé.

Les refus de dégrillage (10,7 tonnes) sont évacués en centre de stockage des déchets.

16.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;
- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part communale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 7,00 € / semestre ;
- consommation : 0,1250 / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,76 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Part communale			29,00	29,00	0,0 %
Abonnement		14,00	14,00	14,00	0,0 %
Consommation	120	0,1250	15,00	15,00	0,0 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			189,84	195,86	3,17 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,58	1,63	3,16 %

16.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

16.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Sans objet.

16.5 Remarques du fermier

- le réseau d'assainissement collectif est très sensible aux eaux claires parasites entraînant une surcharge hydraulique de la station d'épuration.

Département :
GARD

Commune :
SALINDRES

Section : AC

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 29/10/2008
(niveau horizon de Paris)

92007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

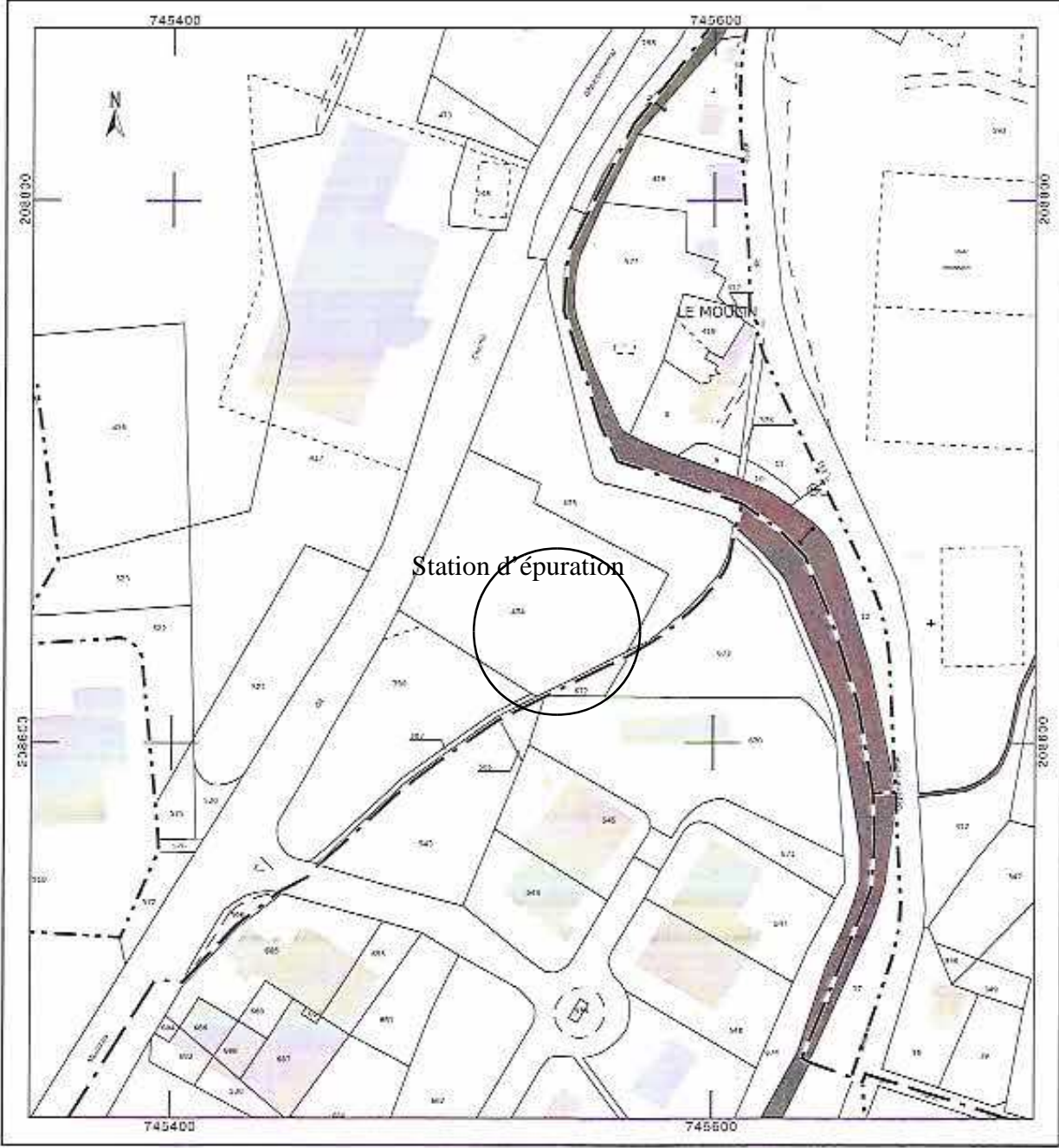
IMPLANTATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNE DE SALINDRES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



17. COMMUNE DE SOUSTELE

17.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	152
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	155
Nombre d'abonnements	14
Nombre de branchements	14
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	32
Volume annuel facturé (m ³)	735
Volume annuel traité (m ³)	non déterminé

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Sans objet.

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Soustelle comptait, en 2010 :

- 743 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 14 branchements particuliers.

Durant l'année 2010, aucune intervention n'a été réalisée et 100 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par 2 ouvrages épuratoires :

- fosse toutes eaux « Le Sollier » d'une capacité de 10 m³ avec épandage de 150 m² ;
- décanteur-digester « La Clédette » d'une capacité de 10 m³ avec épandage de de 150 m².

- Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :

Aucune boue n'a été évacuée au cours de l'année 2010. **[D203.0]**

17.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;
- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,0780 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,76 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Organismes publics			9,36	14,40	53,85 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1200	9,36	14,40	53,85 %
Total € H.T.			154,60	163,26	5,60 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,29	1,36	5,43 %

17.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

17.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Etude de conception à la parcelle au niveau de l'unité de traitement d'assainissement semi collectif du hameau de « La Clédette » (fin)

5 860 € T.T.C.

17.5 Remarques du fermier

- le réseau d'assainissement collectif ainsi que les ouvrages épuratoires ne présentent pas de problème particulier si ce n'est certains accès difficiles pour l'entretien.

Département :
GARD

Commune :
SOUSTELLE

Section : 04

Échelle d'origine : 1/2500

Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 30/10/2006
(fuséau n°10 de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

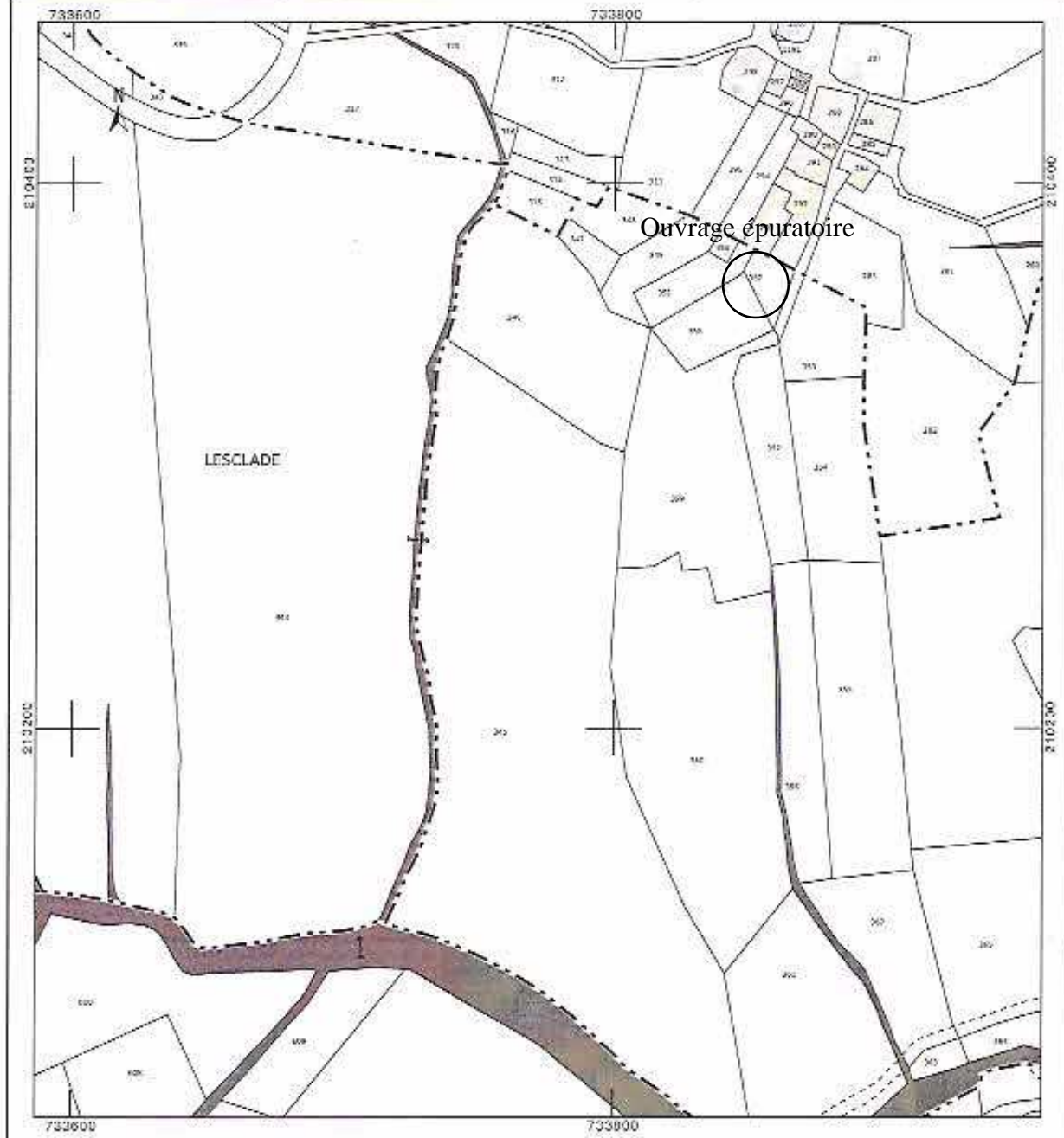
**IMPLANTATION DE
L'OUVRAGE EPURATOIRE DU
« SOLLIER » SUR LA
COMMUNE DE SOUSTELLE**

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
GARD

Commune :
SOUSTELLE

Section : OA

Échelle d'origine : 1/2500

Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 30/10/2008
(fuséau n°10 de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

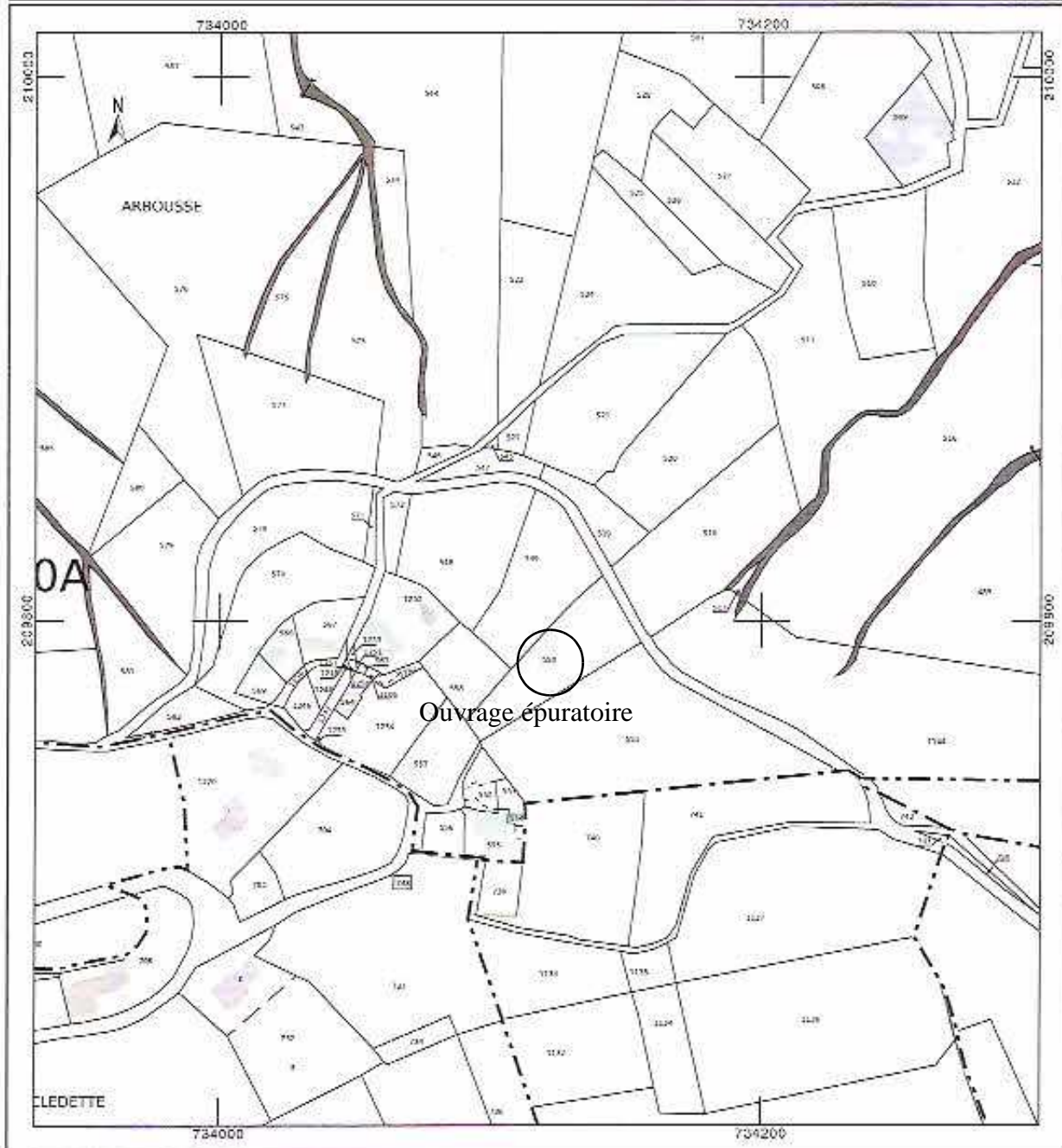
IMPLANTATION DE L'OUVRAGE EPURATOIRE DE « LA CLEDETTE » SUR LA COMMUNE DE SOUSTELLE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



18. COMMUNE DE THOIRAS

18.1 Caractéristiques techniques du service

- **Nombre d'habitants desservis et d'abonnés**

Population légale 2008 de la commune (site internet INSEE)	419
Population de la commune actuelle estimée (site internet de la ville d'Alès)	410
Nombre d'abonnements	28
Nombre de branchements	28
Population théorique raccordée effectivement (2,3 Equivalents Habitants par abonnement) [D201.0]	64
Volume annuel facturé (m ³)	2 333
Volume annuel traité (m ³)	non déterminé

- **Usagers non domestiques (industriels et assimilés) [D202.0]**

Sans objet.

- **Les réseaux de collecte**

La commune de Thoiras comptait, en 2010 :

- 1 233 ml de réseau d'assainissement collectif séparatif gravitaire ;
- 28 branchements particuliers.

Durant l'année 2010, aucune intervention n'a été réalisée et 150 ml de réseau ont été curés.

- **Les ouvrages d'épuration**

Les eaux usées sont traitées par 2 ouvrages épuratoires :

- décanteur-digesteur « Le Village » d'une capacité de 20 m³ avec lit filtrant de 36 m² ;
- fosse toutes eaux « La Châtaigneraie » d'une capacité de 20 m³.

- Sous-produits issus des ouvrages d'épuration :

Aucune boue n'a été évacuée au cours de l'année 2010. **[D203.0]**

18.2 Aspect financier

- **Montant des redevances encaissées, applicables sur les consommations d'eau potable au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, au 01/01/2010 :**

Part fermier (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 6,26 € / semestre ;
- consommation : 0,7279 € / m³.

Part communautaire générale (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- abonnement : 2,29 € / semestre ;
- consommation : 0,3400 € / m³.

Part organismes publics pour la modernisation des réseaux de collecte (prix H.T. TVA 5,5 %) :

- consommation : 0,1300 € / m³.

- **Evolution du prix du service de l'assainissement collectif :**

	Volume	Prix au 01/01/2011	Montant au 01/01/2010	Montant au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			99,87	101,67	1,80 %
Abonnement		12,74	12,52	12,74	1,76 %
Consommation	120	0,7411	87,35	88,93	1,81 %
Part communautaire			45,37	47,19	4,01 %
Abonnement		4,76	4,57	4,76	4,16 %
Consommation	120	0,3536	40,80	42,43	4,0 %
Organismes publics			15,60	18,00	15,38 %
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1500	15,60	18,00	15,38 %
Total € H.T.			160,84	166,86	3,74 %
Prix € H.T. du service au m³ pour 120 m³ / an [D204.0]			1,34	1,39	3,73 %

18.3 Indicateurs de performances

Cf. chapitre 2

18.4 Travaux engagés pendant l'exercice

Sans objet.

18.5 Remarques du fermier

Sans objet.

Département :
GAHD

Commune :
THOIRAS

Section : 0D

Echelle d'origine : 1/2500

Echelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 30/10/2008
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

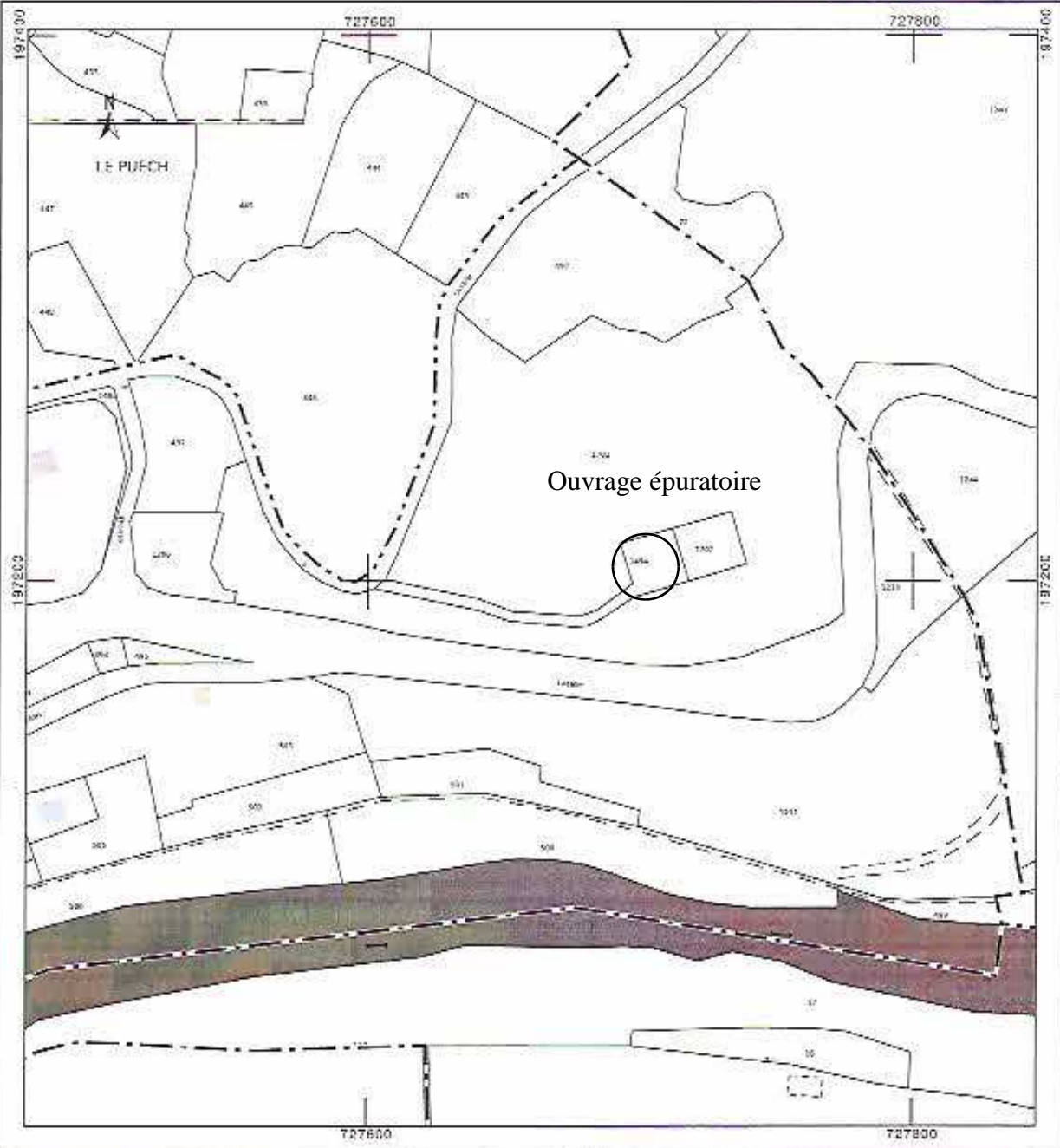
**IMPLANTATION DE
L'OUVRAGE EPURATOIRE DU
« VILLAGE » SUR LA
COMMUNE DE THOIRAS**

Le plan visualisé sur cet extrait est périmé
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
GARD

Commune :
THOIRAS

Section : 05

Echelle d'origine : 1/2500

Echelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 30/10/2008
(heurez horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPLANTATION DE L'OUVRAGE EPURATOIRE DE « LA CHÂTAIGNERAIE » SUR LA COMMUNE DE THOIRAS

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

